

OUVRIR LA VOIE

UNE ENQUÊTE MONDIALE SUR
L'ATTITUDE DES ONG ENVERS
LES PERSONNES RÉFUGIÉES
ET DEMANDEUSES D'ASILE LGBTI

JUIN 2012



ORAM

Organization for **R**efuge,
Asylum & **M**igration

Ouvrir la voie :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

JUIN 2012

Une publication de



Ce projet a été conçu par ORAM avec le soutien indispensable du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Nous sommes profondément reconnaissants envers le HCR pour sa révision du questionnaire, et pour nous avoir donné accès aux organisations non gouvernementales (ONG) avec lesquelles il est partenaire à travers le monde.

L'enquête en ligne à l'origine de ce rapport a été élaborée et conduite conjointement par ORAM et le département de sociologie de l'Université de l'Indiana. L'analyse des données a été réalisée par le Centre de recherche statistique (*Center for Survey Research — CSR*). Nous remercions chaleureusement Patricia McManus, professeure associée en sociologie à l'Université de l'Indiana, et Oren Pizmony-Levy pour l'élaboration de l'enquête, le traitement et l'analyse des résultats. Nous souhaitons également remercier Hubert Izienicki et Aaron Ponce pour leur participation à cette recherche et au bon déroulement de l'enquête. Sauf indication contraire, les analyses statistiques ont été menées par le département de sociologie de l'Université de l'Indiana. Ce rapport illustre l'importance des collaborations entre les ONG et le milieu académique permettant d'associer les forces d'une méthodologie scientifique et d'un plaidoyer avisé et passionné. Le « rapport technique » de l'Université de l'Indiana intitulé « Enquête mondiale sur les organisations non gouvernementales venant en aide aux personnes réfugiées et demandeuses d'asile » (*“Global Survey of Non Governmental Organizations Serving Refugees and Asylum Seekers”*) décrit les aspects méthodologiques de ce travail. Il est publié à part et est disponible en ligne.¹

Ce rapport est le produit des efforts continus de nombreuses personnes attachées à l'excellence. Le projet initial a été conçu par Neil Grungras et conduit par Cara Hughes. Des recherches de fond, des contributions ponctuelles et la rédaction de ce document ont été réalisées par le personnel, les stagiaires et les volontaires d'ORAM : Anahid Bazarjani, Micah Bennett, Michaela Bruckmayer, Laura Callava, Lauren French, Pierre Hegay, Michael Gale, Nicholas Hersh, Chris Holland, Elodie Joubert, Nicole LaViolette, Lucie Leblond, Eunice Lee, Dr. Alberta Potter Levitan, Rachel Levitan, Darren Miller, Josselin Moreau, Valerie Nerio, John Odle, Jan Ondrus, Élise Piranda, Odessa Powers, Dorit Prince-Levine, Okan Sengun, Alexandra Sheldon, Michael Sisitzky, Marjolaine Vignola, Anna von Herrmann, Olga Antenenko Young, Wenxu Xu et Sophia Zohdi.

Nous sommes reconnaissants envers les professionnels dévoués qui travaillent pour des ONG dans le monde entier et qui ont si scrupuleusement fait part de leurs succès et de leurs difficultés dans l'aide apportée aux personnes réfugiées lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI). Leur sincérité et leur engagement à rendre le monde plus sûr pour tous les réfugiés est la condition *sine qua non* pour améliorer de manière significative la protection des personnes LGBTI fuyant les persécutions.

Cette publication a été rendue possible en partie grâce au financement de la Fondation Arcus, fondation mondiale pionnière axée sur la justice sociale et la protection de l'environnement. Les résultats et les opinions exprimés dans ce rapport reflètent le point de vue des auteurs, pas nécessairement celui de leurs financeurs.

Nous dédions ce projet à toutes les personnes demandeuses d'asile et réfugiées LGBTI dans le monde et dont la détermination guide notre action au quotidien.

¹OREN PIZMONY-LEVY & PATRICIA McMANUS, BLOOMINGTON IND. UNIV., DEP'T SOC., GLOBAL SURVEY OF NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS SERVING REFUGEES AND ASYLUM SEEKERS: TECHNICAL PAPER (2012) [ci-après TECHNICAL PAPER], disponible sur <https://scholarworks.iu.edu/dspace/handle/2022/14388>.

À PROPOS D' ORAM

ORAM – Organisation pour le refuge, l'asile et la migration – est l'organisation pionnière dans la lutte pour les droits des personnes réfugiées lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) à l'échelle mondiale. Basée aux États-Unis, à San Francisco, cette organisation à but non lucratif est la seule organisation non gouvernementale (ONG) internationale se concentrant exclusivement sur les réfugiés et les demandeurs d'asile qui fuient les violences subies en raison de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

ORAM opère sur plusieurs fronts dans le monde entier, depuis l'aide directe aux bénéficiaires et l'action de plaider au niveau international jusqu'au soutien logistique et la formation. Parmi les initiatives novatrices d'ORAM, on peut citer son « secrétariat commun » avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sur les problématiques des personnes réfugiées LGBTI, ses formations complètes et innovantes, et son travail d'aide à la réinstallation des réfugiés LGBTI. À travers ces activités stratégiques, ORAM met à l'ordre du jour humanitaire international la prise en compte des personnes LGBTI ainsi que la sécurité des réfugiés LGBTI. En parallèle, ORAM agit au sein des communautés elles-mêmes pour promouvoir l'intégration de ces réfugiés.

Sur la base des informations juridiques recueillies sur le terrain et grâce à son large réseau d'ONG partenaires, ORAM conduit une action de plaider aux niveaux international et national pour protéger les personnes LGBTI qui fuient les persécutions partout dans le monde. ORAM informe en continu les acteurs clés de l'éducation, les dirigeants des communautés et les décideurs sur la situation des personnes réfugiées LGBTI.

Les publications d'ORAM sont le fruit d'une expertise juridique pointue, de recherches en sciences sociales et d'une connaissance approfondie de l'actualité. Elles sont également alimentées par la compréhension de fond qu'a ORAM des questions relatives à la communauté LGBTI. Ensemble, ces trois piliers peuvent apporter de réels changements.

ORAM, en tant qu'ONG de défense et de promotion des droits des personnes réfugiées LGBTI, crée et délivre des formations ciblées sur la protection des personnes réfugiées et à destination des professionnels, des juges et des autres parties prenantes dans le monde. Chaque session est adaptée en fonction du contexte culturel. Ce rapport vise à développer ce type de formations.

Plus d'informations sur le travail d'ORAM sur : www.oraminternational.org.

TABLE DES MATIÈRES

I.	SYNTHÈSE	1
II.	INTRODUCTION	2
III.	CONCLUSIONS GÉNÉRALES	3
IV.	RECOMMANDATIONS CLÉS	4
V.	CONTEXTE	5
	A. La persécution des personnes LGBTI : une problématique mondiale	5
	B. Les personnes LGBTI dans le système de protection internationale des réfugiés : une perspective mondiale	6
	C. Le rôle des ONG dans la protection internationale des réfugiés	9
VI.	OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	9
VII.	MÉTHODOLOGIE	10
VIII.	NATURE, VALIDITÉ ET LIMITES DES RÉSULTATS	11
	A. Les attitudes concernant les relations entre personnes de même sexe et les identités de genre non conformes ..	14
	B. L'engagement auprès des personnes réfugiées LGBTI	16
	1. Les ONG et les personnes réfugiées LGBTI : entre le droit à la protection et la volonté de protéger	16
	2. Les risques de l'approche « aveugle » : comment protéger l'inavouable	22
	3. L'absence de visibilité des personnes réfugiées LGBTI	23
	4. Les recommandations des ONG afin de créer un environnement plus accueillant	24
	5. Les formations de sensibilisation	25
IX.	RECOMMANDATIONS	29
X.	CONCLUSION	32
	ANNEXE I – TERMINOLOGIE	33
	ANNEXE II – COMPOSITION DES RÉGIONS MACRO GÉOGRAPHIQUES (NATIONS UNIES)	35
	ANNEXE III – SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	39

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

I. SYNTHÈSE

Les personnes réfugiées et demandeuses d'asile lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) comptent parmi les plus vulnérables au monde. Ayant fui les persécutions dans leur pays d'origine, elles sont souvent confrontées à une forme plus sévère d'exclusion sociale, à de graves discriminations et à des actes de violence dans les pays de transit ou d'asile. Un tel niveau de marginalisation rend d'autant plus urgente l'intervention avisée des organisations non gouvernementales (ONG) en leur faveur. En effet, l'action des ONG est vitale pour venir en aide aux personnes réfugiées fuyant les persécutions fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Le principal objectif de ce rapport est de mettre à disposition de ces organisations les outils nécessaires pour protéger de la meilleure façon possible cette population particulièrement fragile. Ces individus gardent souvent leur identité secrète par peur d'être maltraités ; par conséquent, les ONG peuvent d'emblée considérablement améliorer la prise en charge de ces personnes en créant de façon concrète des environnements permettant de répondre à leurs besoins et garantissant de manière durable leur sécurité et leur protection.

Ce rapport s'appuie sur un sondage réalisé auprès de centaines d'ONG dédiées à la protection des réfugiés partout dans le monde. Il constitue la première analyse systémique détaillée jamais réalisée auprès de ces organisations. Les résultats du sondage révèlent à la fois un engagement extraordinaire des ONG et une marge de progression possible concernant la protection des personnes réfugiées LGBTI.

Le silence et l'absence de visibilité qui pèsent sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre sont particulièrement inquiétants. Comme l'indiquent les résultats du sondage, de nombreuses ONG ignorent la présence de personnes réfugiées LGBTI en leur sein. Beaucoup d'autres ne voient pas l'intérêt de mettre en place des mesures spécifiques pour aider ces individus vulnérables. Peu d'entre elles possèdent les outils requis pour s'informer sur les identités sexuelles des personnes LGBTI et sur leurs conditions de vie. Un nombre important d'organisations adopte une approche « aveugle » qui nie la prise en compte des questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, considérées à tort comme des problématiques sans importance pour la protection des bénéficiaires. D'autres manifestent un profond malaise sur ce sujet. Enfin, une minorité non négligeable d'ONG dans plusieurs régions du monde condamnent

moralement les comportements homosexuels ou l'expression d'identités transgenres. Articulés les uns aux autres, ces facteurs de discrimination engendrent un cercle vicieux : les personnes réfugiées LGBTI perçoivent les ONG comme inhospitalières, voire hostiles. Elles choisissent de ne pas révéler leur identité, confortant ainsi la position des ONG qui nient l'existence de ces personnes.

En dépit de ces difficultés, les ONG sont résolues à protéger les réfugiés LGBTI : plus de 95 pour cent des participants au sondage pensent que les personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre doivent être protégées.

S'inspirant des résultats de l'enquête, mais aussi de la contribution directe des participants, ce rapport propose plusieurs recommandations clés : les ONG sont fortement invitées à développer ou à consolider leurs connaissances et leurs compétences générales sur la thématique LGBTI et la diversité sexuelle et de genre. Ce rapport recommande donc la mise en place de formations de sensibilisation du personnel spécifiques sur ces questions, et adaptées au contexte de chaque organisation. À quelques rares exceptions près, il est préférable qu'au moins un des formateurs ou une des formatrices soit expressément lesbienne, gay, bisexuel, transsexuel ou intersexe. Ce rapport préconise également l'adoption de chartes éthiques afin de prévenir d'éventuelles discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il recommande également une collaboration forte avec les organisations, les associations et les autres groupes LGBTI. La création d'espaces manifestement ouverts aux individus LGBTI au sein des ONG est peut-être plus fondamentale encore. Pour cela, il est recommandé aux ONG d'inciter leur personnel à s'investir publiquement dans les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, tout en évitant de véhiculer des clichés et des opinions préconçues. Nous encourageons les ONG, et notamment celles qui interviennent dans des environnements hostiles aux individus LGBTI, à faire appel au soutien du HCR, d'ORAM et d'autres organisations compétentes sur le sujet. Ce n'est qu'en joignant nos forces que nous pourrons espérer gagner le combat qui nous unit : étendre la protection à toutes les personnes réfugiées, y compris aux personnes LGBTI.

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

II. INTRODUCTION

On nous avait envoyés dans une association caritative locale où était servie la soupe populaire. Mais quand ils se sont rendu compte qu'on était gays, ils ont refusé de nous donner à manger. Comme on portait du maquillage et qu'on avait les cheveux longs, tous les locaux à qui l'on servait à manger se sont moqués de nous. J'ai coupé mes cheveux à cause de ça et je suis retourné à l'association. Mais ils ont encore refusé de nous servir. On nous a dit qu'on n'était pas propres et qu'ils ne pouvaient pas nous donner à manger, car ils ne pouvaient pas nous toucher. On demande simplement que nos droits soient respectés, rien d'autre... On veut simplement être traités comme des êtres humains, pas comme des animaux.²

Cette expérience d'un réfugié iranien gay en Turquie est emblématique des problèmes que beaucoup de personnes réfugiées lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, et intersexes (LGBTI)³ rencontrent lorsqu'elles cherchent à obtenir de l'aide dans les pays de premier asile. Après avoir été rejetés et maltraités par leur famille, puis avoir fui les persécutions dans leur pays d'origine, les réfugiés LGBTI se retrouvent souvent confrontés à la marginalisation sociale, la violence motivée par la haine et l'extrême pauvreté. Ostracisés par les autres réfugiés et fréquemment rejetés par les locaux, ils sont contraints de mener un combat difficile pour bénéficier d'une protection. Ils sont presque toujours exclus du régime international de protection des réfugiés.

Dans un tel contexte, le soutien des ONG est d'autant plus indispensable. Particulièrement fragilisées, les personnes réfugiées LGBTI requièrent des services ciblés et appropriés. Malheureusement, beaucoup d'entre elles pensent qu'elles ne peuvent solliciter ouvertement l'aide des organisations de soutien aux réfugiés. Minés par la honte ou la peur d'être maltraités par le personnel des ONG, les autres réfugiés ou les populations locales, la grande majorité des réfugiés cachent leur véritable identité au moment de rechercher une protection dans les pays de premier asile. Ceci est particulièrement vrai dans les pays qui pénalisent les relations entre personnes de même sexe et la non-conformité de genre.

Ce rapport cherche à examiner l'attitude des ONG venant en aide aux personnes réfugiées fuyant des persécutions fondées sur l'orientation sexuelle ou la non-conformité de genre. Cette publication intègre également des recommandations permettant la création d'environnements accueillants et favorables à ces personnes.

Les questions sur lesquelles ce rapport s'est appuyé ont été initialement transmises à 1 465 ONG dans le monde, par le biais d'un sondage en ligne complété par des entretiens téléphoniques. Le taux de réponse du sondage en ligne a atteint près de 30 pour cent, ce qui est particulièrement élevé pour ce type d'enquêtes. Grâce aux entretiens téléphoniques conduits auprès de 8,8 pour cent des organisations participantes, ORAM a recueilli des informations empiriques essentielles et souvent révélatrices sur la posture des ONG et la situation sur le terrain. Les informations recueillies lors de ces entretiens téléphoniques ont permis d'offrir un aperçu plus nuancé des attitudes, des croyances et des modes d'expression.⁴ ORAM estime que les ONG moins à l'aise avec la thématique LGBTI, ayant une attitude plus négative envers les personnes LGBTI ou travaillant là où le sujet ne peut être discuté sans risque, représentent une large part des organisations qui n'ont pas participé à l'enquête. Pour cette raison, entre autres, ce rapport apporte un éclairage précieux sur le sujet en question, sans pour autant prétendre dresser un portrait scientifique rigoureux des attitudes rencontrées.

En s'appuyant sur ce rapport, ORAM développe actuellement des programmes de formation et des outils de développement des compétences (« *capacity building* ») pour améliorer la protection des personnes réfugiées LGBTI. De même, des recommandations ciblées sont également présentées afin d'encourager les ONG à mettre en place de bonnes pratiques d'aide aux réfugiés. La mise en application de ces étapes doit conduire au développement d'environnements moins hostiles envers les réfugiés LGBTI et permettre une meilleure protection de cette population vulnérable.

² HELSINKI CITIZENS' ASSEMBLY (HCA) & ORGANIZATION FOR REFUGEE, ASYLUM & MIGRATION (ORAM), UNSAFE HAVEN: THE SECURITY CHALLENGES FACING LESBIAN, GAY, BISEXUAL & TRANSGENDER ASYLUM SEEKERS AND REFUGEES IN TURKEY 24 (2011) [ci-après UNSAFE HAVEN], disponible sur <http://www.oraminternational.org/images/stories/Publications/oram-opening-doors.pdf>.

³ L'acronyme « LGBTI » rassemble un large éventail d'orientations et d'identités sexuelles. Dans ce rapport, l'acronyme désigne les individus dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre n'est pas considérée comme traditionnelle ou largement acceptée au sein de leur société.

⁴ Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell, *The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Field*, Am. Sociological Rev. 48 147-160 (1983) (notant que "isomorphism can result because . . . organizational decision makers learn appropriate responses and adjust their behavior accordingly" [« l'isomorphisme peut apparaître lorsque [...] les décideurs des organisations apprennent les réponses appropriées et adaptent leur comportement en conséquence. » Nous traduisons.])

OUVRIRE LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

III. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

L'une des conclusions majeures de ce rapport est qu'un lourd silence pèse sur les personnes LGBTI et leur témoignage douloureux, même pour celles bénéficiant du soutien des ONG venant en aide aux réfugiés dans le monde. Ce silence se manifeste par une gêne et une méconnaissance des problématiques auxquelles les personnes réfugiées LGBTI sont confrontées ; il est le reflet probable des tabous omniprésents, des sentiments de honte véhiculés par les cultures et les religions ainsi que des peurs et préjugés personnels profondément ancrés.⁵ Même sans hostilité manifeste, de telles atmosphères répressives sont susceptibles d'aggraver les craintes et les persécutions subies par les réfugiés LGBTI tout au long de leur vie. Elles peuvent également museler toute expression de leur véritable orientation sexuelle ou identité de genre, ou des raisons pour lesquelles ils choisissent de quitter leur pays.

Au cours des entretiens téléphoniques, un certain nombre de représentants d'ONG ont fait savoir que l'environnement professionnel dans lequel ils opèrent pouvait créer une atmosphère au sein de laquelle les réfugiés LGBTI ont du mal à s'identifier comme tels. Cela concerne par exemple l'attitude et le langage employés par le personnel de prise en charge, le manque d'indicateurs visuels représentatifs des LGBTI sur les murs ou l'apparente orientation hétérosexuelle ou identité de genre conforme du personnel. Il est raisonnable de penser que ces facteurs constituent un frein à l'accès des personnes réfugiées à une protection et à des services appropriés.

Une autre conclusion importante de cette étude est le fait que très peu d'ONG dans le monde rapportent avoir une quelconque expérience ou expertise significative dans l'accompagnement des personnes réfugiées s'identifiant comme LGBTI. Un cycle d'exclusion se perpétue ainsi : le personnel des ONG n'a pas connaissance de la véritable diversité des orientations sexuelles et des identités de genre de leurs bénéficiaires, sans laquelle il ne peut aider les réfugiés LGBTI. Par conséquent, il voit rarement la nécessité d'engager des actions de sensibilisation, de formation ou de changement de politique.

Ce rapport met aussi en exergue une source de fierté et d'inspiration pour les dirigeants des ONG au-delà des problématiques liées aux personnes réfugiées LGBTI : l'engagement profond et continu à protéger tous les réfugiés, indépendamment des opinions ou des croyances personnelles. De même, cette enquête identifie un écart significatif entre les organisations estimant que les personnes LGBTI sont éligibles à la protection et celles acceptant sans hésiter

une orientation sexuelle ou une identité de genre non conforme. D'un côté, environ 95 pour cent des organisations participantes estiment que les réfugiés ont « absolument » ou « probablement » droit à une protection subséquentement à des persécutions fondées sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. De l'autre côté, près d'un quart des participants désapprouvent moralement les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe et l'expression d'une identité transgenre. Les résultats de l'enquête révèlent des disparités régionales parmi les participants sur ces questions : les participants d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (*Middle East and North Africa — MENA*) sont plus nombreux que leurs homologues d'Amérique du Nord et d'Europe à porter un jugement moral négatif sur les relations entre personnes de même sexe et l'expression d'une identité transgenre. Ceci soulève des interrogations quant à l'influence négative possible de telles croyances sur la création d'environnements sûrs pour les personnes LGBTI.

Comme les données de l'enquête l'indiquent, la plupart des personnes interrogées par téléphone confirment être peu ou pas du tout à l'aise dans l'emploi des termes « lesbienne », « gay », « transgenre », « bisexuel », « intersexe » et « LGBTI ». De plus, 19 pour cent de celles qui ont répondu à d'autres parties de l'enquête ont refusé de répondre aux questions concernant l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Pour différentes raisons détaillées dans ce rapport, il est très probable que les individus n'ayant pas répondu aux questions relatives à la thématique LGBTI aient des attitudes moins positives à l'égard des LGBTI que ceux ayant participé.⁶ De même, tout laisse à croire que l'attitude du personnel de prise en charge est beaucoup moins positive que celle des dirigeants d'organisations, ces derniers constituant la grande majorité des participants à l'enquête. Il convient donc de ne pas sous-estimer l'attitude et le comportement du personnel de prise en charge qui constitue souvent le premier contact des ONG avec les réfugiés.

En réponse aux questions ouvertes de l'enquête et pendant les entretiens de suivi téléphoniques, beaucoup de participants ont assuré que l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de leurs bénéficiaires était sans importance. Derrière ce message de bienvenue non discriminatoire se cache une approche aveugle qui nie le statut des personnes LGBTI. Elle est l'indication qu'un silence institutionnalisé règne autour des problématiques d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Elle ne reconnaît pas cette vérité fondamentale qui est que les personnes LGBTI sont souvent particulièrement en danger à cause de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre. Ce silence renforce en

⁵ Tülin Gençöz et Murat Yüksel, *Psychometric Properties of the Turkish Version of the Internalized Homophobia Scale*, 35 ARCHIVES SEXUAL BEHAV. 597, 597 (2006) (références omises) ("Homosexuals may possess attitudes and beliefs about their sexual orientation that reflect the views of the heterosexual culture. As a result, sexual minorities learn to believe that homosexuals are inferior and that they should be ashamed of their sexual tendencies.") [« Les homosexuels peuvent avoir des attitudes et des croyances quant à leur propre orientation sexuelle qui reproduisent les codes de la culture hétérosexuelle. Par conséquent, les minorités sexuelles apprennent à penser que les homosexuels sont inférieurs et qu'ils devraient avoir honte de leurs tendances sexuelles. » Nous traduisons.]; Kelvin Mwaba, *Attitudes and Beliefs about Homosexuality and Same-Sex Marriage Among a Sample of South African Students*, 37 SOC. BEHAV. & PERSONALITY 801, 801 (2009) (examinant une série d'études qui montrent qu'en dépit d'une amélioration des comportements vis-à-vis de l'homosexualité au cours des dix dernières années, les attitudes négatives prévalent dans beaucoup de régions du monde).

⁶ Hilary B. Bergsiekker, Lisa M. Leslie, Vanessa S. Constantine et Susan T. Fiske, *Stereotyping by Omission: Eliminate the Negative, Accentuate the Positive*, J. PERSONALITY & SOC. PSYCHOL. (à paraître, 2012) (manuscrit page 1) [ci-après *Stereotyping by Omission*], disponible sur <http://www.princeton.edu/~hburbank/WWW/PDFs/BergsiekkerLeslieConstantineFiske2012.pdf> (expliquant que les individus choisissent de minimiser leurs propos négatifs lorsqu'ils décrivent leurs impressions quant aux stéréotypes d'un groupe ou d'individus, notamment par omission de certaines informations ou en évitant certains sujets).

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

réalité l'impossibilité pour les personnes LGBTI de s'identifier comme telles. Confrontés aux mauvais traitements et au rejet pendant toute leur vie, ces réfugiés sont amenés à présumer et à anticiper en permanence les attitudes méprisantes à leur rencontre. Il est indispensable que les organisations de soutien prennent des mesures positives afin de garantir aux individus LGBTI des « lieux sûrs » leur permettant de « sortir du placard ».

Comme la littérature académique en sciences sociales le stipule,⁷ l'attitude des personnes interrogées envers les réfugiés LGBTI est principalement influencée par le niveau d'interaction qu'elles entretiennent avec des individus ouvertement LGBTI. Les participants ayant des amis ou des proches LGBTI ont été nettement plus enclins à accompagner des réfugiés LGBTI (à plus de 90 pour cent) que ceux n'ayant jamais eu de contact avec des personnes LGBTI (de 55 pour cent à 65 pour cent). De plus, il est important de préciser que les participants affirmant que leurs croyances religieuses ou spirituelles guident leur travail ont été tout aussi enclins à accompagner les réfugiés LGBTI que ceux dont la motivation ne repose pas sur leur foi.

Compte tenu de l'ampleur des abus contre les personnes LGBTI dans le monde, et dont une faible minorité accède au régime de protection internationale des réfugiés, il semble évident que

ce rapport n'a pas pu prendre en compte toute la complexité de la situation. L'absence de réponses des personnes n'ayant pas donné suite à nos demandes d'entretiens a été aussi importante que les réponses obtenues lors de l'enquête. Étaient-elles simplement trop occupées pour répondre ? Certaines ne se sentaient-elles pas concernées ou mal à l'aise vis-à-vis des problématiques LGBTI ? Connaissant la nature de notre demande, leur absence de réponse reflète-t-elle un climat peu accueillant au sein de leur organisation ou dans leur pays d'intervention ? Ce climat rendait-il dangereuse ou peu souhaitable leur participation à l'enquête ? Enfin, comment le personnel non encadrant aurait-il décrit ses attitudes s'il avait pu être joint ?

De nombreux participants contactés par téléphone ont émis des recommandations variées et nuancées concernant les mesures nécessaires à mettre en place. Celles-ci incluent une meilleure connaissance de la situation des personnes réfugiées LGBTI de la part du personnel, la mise à disposition d'outils permettant d'apporter une protection utile ainsi que la création d'environnements plus accueillants pour cette population vulnérable, socialement marginalisée et défavorisée.

IV. RECOMMANDATIONS CLÉS

Beaucoup de participants affirmant leur volonté de venir en aide aux réfugiés LGBTI ont également été mal à l'aise et ont adopté des postures d'évitement envers les personnes LGBTI. Pour changer ces attitudes, nous appelons les ONG à développer et à mettre en œuvre des formations adaptées aux contextes afin de sensibiliser leur personnel à une meilleure connaissance des conditions de vie et des besoins des personnes LGBTI. Ces formations complètes et approfondies doivent être l'occasion d'écouter les préoccupations du personnel pour ensuite les sensibiliser, sans porter de jugement, aux problématiques rencontrées par les personnes réfugiées LGBTI. Les formations doivent également informer le personnel sur l'importance du langage, en passant en revue les termes appropriés et inoffensifs à utiliser pour aider les individus LGBTI, et en encourageant une communication ouverte et neutre. Il est également recommandé aux ONG d'initier de nouvelles opportunités de dialogue au travers de discussions, d'événements ou d'ateliers traitant des conditions de vie ou des besoins propres aux personnes LGBTI.

Le contenu précis des formations varie en fonction du contexte national ou régional rencontré par les populations de réfugiés LGBTI et de l'environnement de l'ONG en question. Il est donc important que les administrateurs et les administratrices, les formateurs et les formatrices se familiarisent d'abord avec les facteurs internes et externes pertinents afin d'adapter leurs formations en conséquence.

Sauf dans les endroits où il est manifestement dangereux de s'identifier comme LGBTI, il est primordial que les formateurs et les formatrices intègrent des personnes ouvertement LGBTI, de préférence des locaux, connaissant la culture régionale et permettant des échanges positifs. Cette démarche vise à dissiper les stéréotypes, à favoriser le respect, la confiance, l'empathie et à rendre le contact plus humain. À l'inverse, les formateurs et les formatrices qui sont seulement « tacitement reconnus » comme LGBTI sans s'identifier ouvertement comme tels perpétuent sans le vouloir le cycle du silence, de la honte et des tabous.

La volonté d'un supérieur hiérarchique à accompagner des réfugiés LGBTI a peu d'impacts concrets quand le personnel d'accueil discrédite ces individus, refuse de les aider ou les évite. Il semble donc nécessaire que les ONG mettent en place des chartes éthiques interdisant les discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Elles doivent également s'assurer de l'application des dispositions visant à empêcher que le personnel ou les partenaires contractuels discriminent des personnes réfugiées LGBTI.

Peut-être plus important encore, les ONG doivent créer des environnements non menaçants, accueillants et tolérants, permettant d'assurer pleinement la sécurité et l'intégration des personnes LGBTI. Ceci est d'autant plus nécessaire que les

⁷ P. ex., L. Marvin Overby et Jay Barth, *Contact, Community Context, and Public Attitudes toward Gay Men and Lesbians*, 34 POLITY 434 (2002).

OUVRIRE LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

réfugiés LGBTI doivent faire face à l'exclusion et la méfiance. La mise en œuvre de formations et de chartes éthiques facilite la création de tels environnements même si des étapes supplémentaires s'avèrent nécessaires. Les ONG doivent tout d'abord briser le silence qui empêche les personnes réfugiées LGBTI de mettre en avant leurs revendications et leurs besoins en matière de protection. L'approche « silencieuse » qui nie l'existence même des personnes LGBTI ne fait que perpétuer des tabous profondément ancrés. Dans la mesure du possible, les ONG sont encouragées à discuter les problématiques LGBTI et à utiliser la terminologie LGBTI appropriée, de façon ouverte et neutre.

Enfin, les ONG sont fortement incitées à développer des liens avec les organisations et les personnes LGBTI ainsi que leurs alliés. Ces contacts permettent non seulement d'accroître la compétence et le niveau de connaissances des prestataires de service et des militants communautaires dans les différents secteurs, mais également de multiplier les réseaux de

soutien, de gagner en crédibilité et de fournir une atmosphère sécurisante aux personnes réfugiées recherchant de l'aide. En plus de garantir cette sécurité aux réfugiés LGBTI vulnérables, le développement des compétences (« *capacity building* ») leur assurera un traitement digne tout au long des procédures interminables et souvent éprouvantes de demande d'asile et de détermination du statut de réfugié.

Il semble évident que les ONG intervenant dans des pays qui pénalisent les relations entre personnes de même sexe ou la non-conformité de genre font face à de sérieuses difficultés. Il leur est donc vivement conseillé de rechercher le soutien du HCR, d'ORAM et des quelques rares autres ONG qui parviennent à aider les personnes réfugiées LGBTI dans des conditions similaires. Là où les lois ou la situation sociale menace la sécurité des réfugiés LGBTI, il est extrêmement important de suivre ces recommandations.

V. CONTEXTE

Alors que les personnes réfugiées LGBTI comptent parmi les réfugiés les plus fréquemment et les plus violemment persécutés dans le monde, elles font face à des barrières à l'accès au régime de protection internationale. Plus de 175 millions d'individus LGBTI vivent sous la menace de violences à travers le monde. Pourtant, on estime à moins de 3 000 le nombre d'individus qui reçoivent une protection internationale chaque année,⁸ alors que le silence règne autour de la situation des millions d'autres personnes persécutées. Toutefois, on sait que seule une poignée de réfugiés osent exprimer leur orientation sexuelle ou leur identité de genre auprès des ONG, des organisations intergouvernementales (OIG) et des représentants des États. Parmi ceux ayant le courage de « sortir du placard », beaucoup rapportent être profondément marginalisés et complètement exclus de toute forme ou dispositif de protection.

Ce rapport se concentre sur les organisations de défense des réfugiés dans le secteur civil, à savoir les ONG ayant pour projet ambitieux de venir en aide à ceux qui fuient les persécutions dans le monde. Ce rapport constitue la première tentative connue à ce jour

pour comprendre les mécanismes d'exclusion et de marginalisation des personnes réfugiées LGBTI dans le système de protection internationale ; c'est également la première étude mondiale s'intéressant aux ONG venant en aide aux réfugiés en général.

A. La persécution des personnes LGBTI : une problématique mondiale

Alors que des avancées majeures ont été réalisées ces dernières années pour reconnaître les droits des personnes LGBTI dans de nombreux pays,⁹ de nets reculs apparaissent dans d'autres parties du monde.¹⁰ Les personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre est perçue comme différente des normes culturelles sont systématiquement victimes de violences comme les viols, les agressions physiques, les actes de tortures et les meurtres.¹¹ Les arrestations arbitraires, le déni des droits de réunion, d'expression et d'information, ainsi que les discriminations à l'accès à l'emploi, la santé et l'éducation sont leur lot quotidien.¹² Dans beaucoup de régions du monde, les personnes LGBTI se voient quotidiennement refuser l'accès à la protection policière et sont souvent victimes de violences

⁸ Voir ci-dessous Figure 1.

⁹ Voir, p. ex., Hilary Rodham Clinton, *Remarks in Recognition of International Human Rights Day*, (Dec. 6, 2011), <http://www.state.gov/secretary/rm/2011/12/178368.htm> (sur la nécessité de trouver un « consensus global qui reconnaît les droits fondamentaux des citoyens LGBT partout dans le monde ») ; voir aussi Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, *Discriminatory Laws and Practices and Acts of Violence Against Individuals Based on Their Sexual Orientation and Gender Identity: Rep. of the U.N. High Commissioner for Human Rights, Human Rights Council*, U.N. Doc. A/HRC/19/41 (Nov. 17, 2011) [ci-après *Discriminatory Laws and Practices*] disponible sur http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/19session/a.hrc.19.41_english.pdf.

¹⁰ Voir, p. ex., Nigeria: 'Same Gender' Marriage Ban Would Attack Rights, HUM. RTS. WATCH (Nov. 1, 2011), <http://www.hrw.org/news/2011/11/01/nigeria-same-gender-marriage-ban-would-attack-rights> (une nouvelle loi passée par le sénat nigérian en 2011 impose une peine de prison, non seulement aux personnes LGBTI qui manifestent des marques d'affection en public et en privé, mais aussi à toute personne qui serait témoin, aiderait ou soutiendrait une relation homosexuelle au Nigeria) ; Christian Purefoy et Faith Karimi, *Nigerian Senate Passes Anti-Gay Bill, Defying British Aid Threat*, CNN (Nov. 30, 2011), http://articles.cnn.com/2011-11-30/africa/world_africa_africa-gay-rights_1_gay-rights-british-aid-anti-gay-rhetoric ; voir aussi Tiffany Lebrón, "Death to Gays!" – Uganda's 'One Step Forward, One Step Back' Approach to Human Rights, 17 BUFF. HUM. RTS. L. REV. 173, 174 (2011) (une loi déposée au parlement ougandais propose de condamner les personnes homosexuelles à la peine de mort).

¹¹ *Discriminatory Laws and Practices*, supra note 9, ¶ 1.

¹² Id. ¶¶ 47-65.

¹³ Id. ¶¶ 35-36, 42.

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

perpétrées des mains mêmes des forces de l'ordre.¹³ Plus de soixante-seize pays pénalisent les relations entre personnes de même sexe, que ce soit pour les hommes, les femmes, ou les deux.¹⁴ D'autres pays punissent toute orientation sexuelle ou identité de genre non conforme aux normes traditionnelles.¹⁵ Parmi eux, sept pays (la Mauritanie, le Soudan, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Yémen ainsi que certaines régions du Nigeria et de la Somalie) punissent de la peine de mort les relations entre personnes consentantes de même sexe.¹⁶ Beaucoup de pays utilisent également des lois dites « morales » ou des législations d'apparence neutre pour restreindre les libertés d'expression, de réunion et d'association, le respect de la vie privée et de la dignité des personnes LGBTI.¹⁷

L'homophobie officiellement soutenue par les gouvernements ne constitue qu'une petite partie des persécutions contre les personnes LGBTI dans le monde.¹⁸ Les abus perpétrés par les acteurs non étatiques, comme ceux commis dans l'environnement familial, par les voisins, les camarades de classe, les membres de la communauté ou autres, sont très répandus.¹⁹ Toutefois, les gouvernements aggravent souvent les effets de ces abus par le biais de lois discriminatoires.²⁰

L'échec des représentants de l'État à protéger les personnes LGBTI qui sollicitent de l'aide est tout aussi préjudiciable.²¹ Les personnes LGBTI sont souvent raillées, agressées, violées et tuées par des acteurs non étatiques qui agissent en toute impunité, sans aucune menace de poursuites judiciaires.²² Les personnes LGBTI subissent une discrimination constante qui constitue souvent un handicap majeur à l'accès à l'éducation et à l'emploi. De plus, elles sont fréquemment exclues de leur foyer, de leur école et de leur travail en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.²³ À cet égard, ces individus vivent des expériences complètement différentes des autres réfugiés qui trouvent du soutien et du réconfort auprès de leur famille ou de leur communauté.

B. Les personnes LGBTI dans le système de protection internationale des réfugiés : une perspective mondiale

Le système de protection internationale des réfugiés bénéficie à des millions d'individus chaque année.²⁴ Les ONG sont le principal secteur leur prêtant assistance. En 2012, le HCR a indiqué avoir plus de 500 ONG partenaires dans le monde.²⁵ Ces ONG apportent une gamme de services indispensables à la survie des personnes réfugiées, tels que le conseil ou la représentation juridique, l'aide aux démarches administratives, la protection, les services médicaux, l'accès à la nourriture, à l'eau et à un abri, l'éducation et la formation ainsi que l'aide au rapprochement familial.²⁶

Le nombre de personnes LGBTI qui recherchent et reçoivent une protection à travers le système international est inconnu et risque de le rester. Le HCR ne conserve aucune statistique officielle sur les personnes réfugiées et demandeuses d'asile.²⁷ De plus, seule une petite poignée des 100 nations ayant des systèmes d'asile opérationnels²⁸ compile et publient les statistiques concernant les cas de personnes LGBTI examinés ou accordés. Ces statistiques indiquent qu'entre 4 et 6 pour cent des demandeurs et des demandeuses d'asile fondent leur demande de protection explicitement sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.²⁹ Cependant, le nombre de pays restituant ces données est trop faible et leurs répartitions géographique et culturelle pas assez étendues pour permettre une extrapolation exacte à d'autres régions du monde. De plus, pour des raisons expliquées ci-dessous, il est probable qu'une grande majorité de personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI cachent leur identité et leurs motivations à fuir.

Les maigres statistiques disponibles indiquent que la plupart des personnes LGBTI qui recherchent une protection fondée explicitement sur leur orientation sexuelle ou identité de genre

¹⁴ LUCAS PAOLI ITABORAHY, INT'L LESBIAN, GAY, BISEXUAL TRANS AND INTERSEX ASS'N, STATE-SPONSORED HOMOPHOBIA 4 (2012).

¹⁵ *Id.*

¹⁶ *Id.* p. 13.

¹⁷ Voir p. ex. HUMAN RIGHTS WATCH, "WE ARE A BURIED GENERATION": DISCRIMINATION AND VIOLENCE AGAINST SEXUAL MINORITIES IN IRAN 22(2010), disponible sur http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/iran1210webwcover_1.pdf (expliquant que les personnes LGBT en Iran sont fréquemment inculpées pour "offense à la moralité publique ou chasteté, au lieu de crimes sexuels"). Voir de façon générale *Discriminatory Laws and Practices*, supra note 9, p. 15.

¹⁸ Sabine Jansen, EU-Regulations and Asylum Issues: Workshop Held at the ILGA Europe Annual Conference 2-3 (Oct. 30 - Nov. 2, 2008), disponible sur http://www.ilga-europe.org/home/issues/asylum_in_europe/resources/eu_regulations_and_asylum_issues.

¹⁹ UNHCR Guidance Note on Refugee Claims Relating to Sexual Orientation and Gender Identity ¶ 21 (Nov. 21, 2008), <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/48abd5660.pdf>

²⁰ *Discriminatory Laws and Practices*, supra note 9, ¶¶ 40, 42.

²¹ *Id.* ¶¶ 23, 30.

²² *Id.* ¶¶ 20, 23, 42.

²³ *Id.* ¶¶ 51-61, 66-67.

²⁴ Voir UNHCR, The State of the World's Refugees 2012: In Search of Solidarity 2 (2012), <http://www.unhcr.org/4fc5ceca9.html>.

²⁵ UNHCR, *Working in Partnership*, in UNHCR GLOBAL APPEAL 2012-2013, pp. 55, 58 (2012), disponible sur <http://www.unhcr.org/4ec230ec16.html>.

²⁶ Voir UNHCR, *History of UNHCR-NGO Partnership*, <http://www.unhcr.org/pages/49c3646c341.html> (visitée le 6 Juin 2012).

²⁷ Voir Hum. Rts. FIRST, PERSISTENT NEEDS AND GAPS: THE PROTECTION OF LESBIAN, GAY, BISEXUAL, TRANSGENDER AND INTERSEX (LGBTI) REFUGEES (2010), disponible sur http://www.humanrightsfirst.org/wp-content/uploads/pdf/Persistent-Needs_LGBTI_Refugees_FINAL.pdf (sur la nécessité de mettre en œuvre des principes et des pratiques à destination des réfugiés LGBTI).

²⁸ Voir UNHCR, UNHCR Statistical Yearbook 2010, p. 41 (10^e éd. 2011), disponible sur <http://www.unhcr.org/4ef9cc9c9.html>.

²⁹ Voir MICHAEL BELL & COLE HANSEN, OVER NOT OUT: THE HOUSING AND HOMELESSNESS ISSUES SPECIFIC TO LESBIAN, GAY, BISEXUAL AND TRANSGENDER ASYLUM SEEKERS 11 (2009), disponible sur http://www.ilga-europe.org/content/download/14121/86415/file/LGBT%20asylum%20seekers%20_%20UK%20Research%202009.pdf (précisant que parmi les 25 670 demandes d'asile soumises au Royaume-Uni en 2008, entre 1 200 et 1 800 seraient fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre) ; OFFICE OF THE COMM'R. GENERAL FOR REFUGEES AND STATELESS PERSONS, 2010 ANNUAL REPORT 5, 11 (Dirk Van den Bulck ed., 2011), disponible sur http://www.cgra.be/en/binaries/2010%20Annual%20report%20EN_tcm266-151869.pdf (expliquant qu'en Belgique en 2010, 522 demandes sur 19 941 étaient basées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre).

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

le font dans des pays « tolérants » envers les LGBTI comme le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, les États-Unis, le Canada et l'Australie. Ces nations comprennent des communautés LGBTI assez développées bénéficiant de droits reconnus et d'économies permettant aux groupes sociaux marginalisés de survivre. Par contraste, peu de personnes LGBTI vivent dans des pays de « transit » à moins de rester cachées la plupart du temps. Une des raisons avancées est que les pays de transit se situent généralement à proximité des pays d'origine des réfugiés. Sur une région donnée, tous les États tendent à partager les mêmes croyances culturelles et religieuses, attitudes sociales et lois, y compris celles interdisant certains comportements sexuels ou l'expression de genre.³⁰

Malgré beaucoup d'avancées, les violences et les discriminations généralisées contre les réfugiés LGBTI traduisent encore les nombreux obstacles rencontrés pour

atteindre une protection et une sécurité à long terme dans les pays de premier asile. Ces personnes subissent souvent un harcèlement constant et violent de la part des communautés locales et des populations réfugiées.³¹ La plupart d'entre elles se voient refuser l'accès à une protection policière adéquate ou sont la cible de harcèlement ou d'actes de violence de la part des autorités.³² Ces conditions de vie sont exacerbées par le fait que les personnes réfugiées LGBTI subissent fréquemment une double marginalisation et rencontrent de lourdes barrières à l'accès à l'emploi. Elles éprouvent également souvent des difficultés à trouver un logement sûr et à accéder aux services de santé du fait de leur identité LGBTI.³³ Beaucoup d'entre elles se retrouvent en état de détresse permanent, dû non seulement aux persécutions subies dans leur pays d'origine, mais aussi aux années de marginalisation dans les pays de transit. Cette situation explique pourquoi tous les réfugiés LGBTI craignent de révéler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

³⁰ Voir, p. ex., *Straight but Narrow*, ECONOMIST (Feb. 4, 2012), <http://www.economist.com/node/21546002> (“[O]f the seven countries that impose the death penalty for homosexuality, all are Muslim.” [« Sur les sept pays qui condamnent les homosexuels à la peine de mort, tous sont musulmans. » Nous traduisons.]). Voir de façon générale, Phillip Tahmindjis, *Sexuality and International Human Rights Law*, 48 J. HOMOSEXUALITY 9, 21–22 (2008) (“[W]hile the application of human rights generally to GLBT communities is uneven, there is no question that the GLBT rights movement is developing, although the principal advances to date have been in western countries. . . . [I]n some regions, antipathy to GLBT rights can be so strong that nice questions of legal definition and process do not have an opportunity to arise.” [« Alors que l'application des droits humains est généralement inégale envers les communautés GLBT, il est incontestable que le mouvement GLBT se développe, même si les principales avancées aujourd'hui se passent dans les pays occidentaux. . . . Dans certaines régions, l'antipathie envers les droits GLBT peut être si forte que les questions de définition juridique ou de procédure n'ont même pas la possibilité d'émerger. » Nous traduisons.]).

³¹ UNSAFE HAVEN, *supra* note 2, pp. 3–5.

³² *Discriminatory Laws and Practices*, *supra* note 9, ¶¶ 35–36.

³³ *Id.* ¶¶ 54–57.

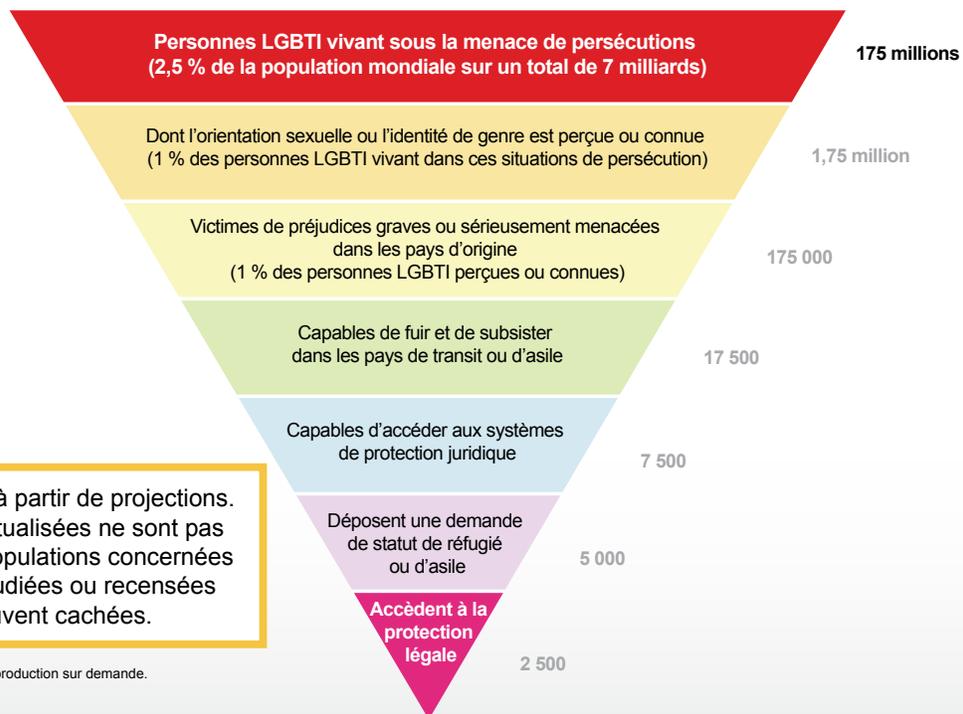
OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

La figure 1 illustre la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile LGBTI dans le régime international de protection des réfugiés. Sur 175 000 personnes en péril dans leur pays d'origine dans le monde entier, seules 17 500 réussissent à fuir. Parmi elles, 7 500 recherchent une protection juridique et 5 000 arrivent à déposer une demande de statut de réfugié ou d'asile. Actuellement, seule une petite poignée des personnes LGBTI en danger dans le monde, moins de 2 500 par an selon ORAM, se voient accorder une protection juridique sur la base de leur

orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Le nombre actuel de personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI ne sera probablement jamais connu, mais plusieurs indications portent à croire que le nombre réel d'individus réinstallés pour ce motif est proche de la valeur indiquée dans la figure 1.³⁴ Cette estimation exclut les personnes qui ne révèlent pas leur statut LGBTI aux juges ou qui reçoivent une protection sur la base d'autres critères (race, religion, nationalité, opinion politique ou appartenance à un autre groupe social).

Figure 1 – Personnes LGBTI dans le régime de protection internationale des réfugiés



Graphique réalisé à partir de projections. Les statistiques actualisées ne sont pas disponibles. Les populations concernées ne peuvent être étudiées ou recensées car elles vivent souvent cachées.

Copyright © 2012 ORAM. Droits de reproduction sur demande.

³⁴ Les données disponibles dans certains pays permettent d'extrapoler qu'entre 4 et 6 pour cent des réfugiés ayants obtenu l'asile dans plusieurs pays de destination clés pourraient déposer une demande sur la base de leur statut de personnes LGBTI, Voir BELL & HANSEN, *supra* note 29, p. 11; OFFICE OF THE COMM'R GENERAL FOR REFUGEES AND STATELESS PERSONS, *supra* note 29, pp. 5, 11.

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

C. Le rôle des ONG dans la protection internationale des réfugiés

Le HCR, les gouvernements et la communauté internationale s'associent et s'appuient de plus en plus sur les ONG pour assurer aux personnes réfugiées les services fondamentaux tels que l'accès aux soins, aux conseils juridiques, au logement et à l'éducation. Les ONG partenaires ou financées par le HCR ou les gouvernements doivent en règle générale suivre les chartes éthiques édictées par ces entités concernant l'accompagnement des réfugiés.³⁵ En 2010, 687 ONG (153 internationales et 534 nationales) se sont associées avec le HCR pour venir en aide aux personnes réfugiées.³⁶ Plusieurs centaines d'autres organisations fournissent des services d'assistance grâce à des

fonds gouvernementaux ou des financements privés. En réalité, les ONG assurent actuellement la majeure partie des services de soutien et de protection.³⁷

Les ONG constituent souvent le seul réseau de soutien disponible pour les populations de réfugiés vulnérables et marginalisés. Il est donc primordial d'avoir des principes et des pratiques adaptés aux besoins de ces individus. Pour cette raison, ORAM a choisi d'étudier les attitudes des ONG, et des partenaires opérationnels du HCR en particulier, envers les réfugiés LGBTI dans le monde. Les ONG, en tant que garantes du soutien aux personnes réfugiées, jouent un rôle fondamental dans l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile LGBTI à la protection.

VI. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'enquête détaillée dans ce rapport avait pour principal objectif d'évaluer l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées LGBTI afin d'améliorer leur protection. À l'aide des résultats du sondage et des données qualitatives collectées lors des entretiens de suivi, elle a cherché à mieux comprendre comment créer au sein des ONG des environnements accueillants et ouvertement favorables aux réfugiés LGBTI dans le monde.

La capacité des ONG à créer un « espace » dans lequel les personnes réfugiées LGBTI peuvent s'identifier en toute sécurité constitue un élément crucial pour leur garantir l'accès à une protection. Comme évoqué plus haut, seule une poignée de ces réfugiés, pourtant victimes d'actes de violence et de harcèlement permanents en raison de leur identité, déposent une demande de protection. Ils sont encore moins nombreux à être réinstallés. La honte, l'absence de visibilité et le silence entourant les conditions de vie des migrants figurent parmi les principaux facteurs expliquant cette impossibilité à accéder aux procédures d'asile ou de protection durable.

La plupart des personnes LGBTI ont refoulé leur identité pendant la majeure partie de leur vie, par crainte du rejet par leur communauté ou des persécutions perpétrées par les gouvernements ou les acteurs non étatiques. Ces réfugiés s'empêchent de s'identifier comme LGBTI parmi les autres réfugiés. Ils ont peur de l'exclusion, de l'absence de soutien, aussi maigre soit-il à l'origine, et redoutent de voir leur orientation sexuelle ou leur identité de genre dévoilée au sein des communautés qu'ils ont fuies. Pour beaucoup de réfugiés LGBTI, vivre dans l'anonymat et l'isolement reste l'option la plus sûre.

Cette réticence extrême compte pour beaucoup dans l'impossibilité pour les personnes réfugiées LGBTI d'accéder aux services proposés par les ONG. Elles ont souvent peur que le personnel des organisations leur en refuse l'accès ou les dénoncent aux autorités, en particulier dans les pays qui pénalisent les relations entre personnes de même sexe et de genre non conforme. Elles craignent aussi que le personnel révèle leur identité à leur famille, aux membres de leur communauté ou aux autres réfugiés.

Les résultats de cette enquête montrent que nombre d'organisations participantes n'ont même pas connaissance de la présence de personnes LGBTI au sein de leur organisation. Beaucoup d'autres ne ressentent pas la nécessité d'identifier les besoins spécifiques des réfugiés LGBTI ou de développer des règles ou des pratiques qui leur soient adaptées. Seules certaines d'entre elles possèdent les outils permettant de s'informer sur les identités LGBTI ou les épreuves traversées par ces individus. Au final, tous ces non-dits donnent aux personnes réfugiées LGBTI une vision négative des ONG, perçues comme peu accueillantes à leur égard et au sein desquelles elles appréhendent de s'identifier. De leur côté, les ONG ne perçoivent pas le besoin de mettre de place des services dédiés.

Cette étude vise à créer des environnements accueillants et bienveillants envers les personnes réfugiées LGBTI. Plus spécifiquement, les résultats de cette enquête doivent permettre de mettre en œuvre des formations et des politiques ciblées pour encourager les réfugiés LGBTI à s'identifier en tant que tel et à obtenir une meilleure protection. L'objectif de ce rapport est de valoriser les recommandations formulées par les ONG elles-mêmes.

³⁵ UNHCR, Partnership: An Operations Management Handbook for UNHCR's Partners, 30–31 (Feb. 2003), <http://www.unhcr.org/4a39f7706.pdf> ; UNHCR, Framework Agreement for Operational Partnership (UNHCR and NGO) ¶ 6 (July 26, 2003), <http://www.unhcr.org/refworld/docid/42b7fc674.html>, reproduit dans UNHCR, Partnership: An Operations Management Handbook for UNHCR's Partners, annexe 1 (Feb. 2003), <http://www.unhcr.org/4a39f7706.pdf>.

³⁶ UNHCR, Working in Partnership, in UNHCR GLOBAL REPORT 2010, 65, 69 (2011), disponible sur <http://www.unhcr.org/4dfdbf39a.html>.

³⁷ Int'l Org. for Migration [IOM], Developing Durable Solutions for Refugees, disponible sur <http://www.iom.int/jahia/Jahia/about-migration/managing-migration/refugee-protection/pid/614> (visité le 6 juin 2012) ("In countries of asylum, NGOs help, counsel, and assist refugees who may be eligible for resettlement. . . . In resettlement countries, NGOs are the primary providers of services to the arriving refugee." [« Dans les pays d'asile, les ONG aident, conseillent et soutiennent les réfugiés qui sont susceptibles d'être réinstallés. . . . Dans les pays de réinstallation, les ONG sont les principales structures de services pour les réfugiés nouvellement arrivés. » Nous traduisons.])

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

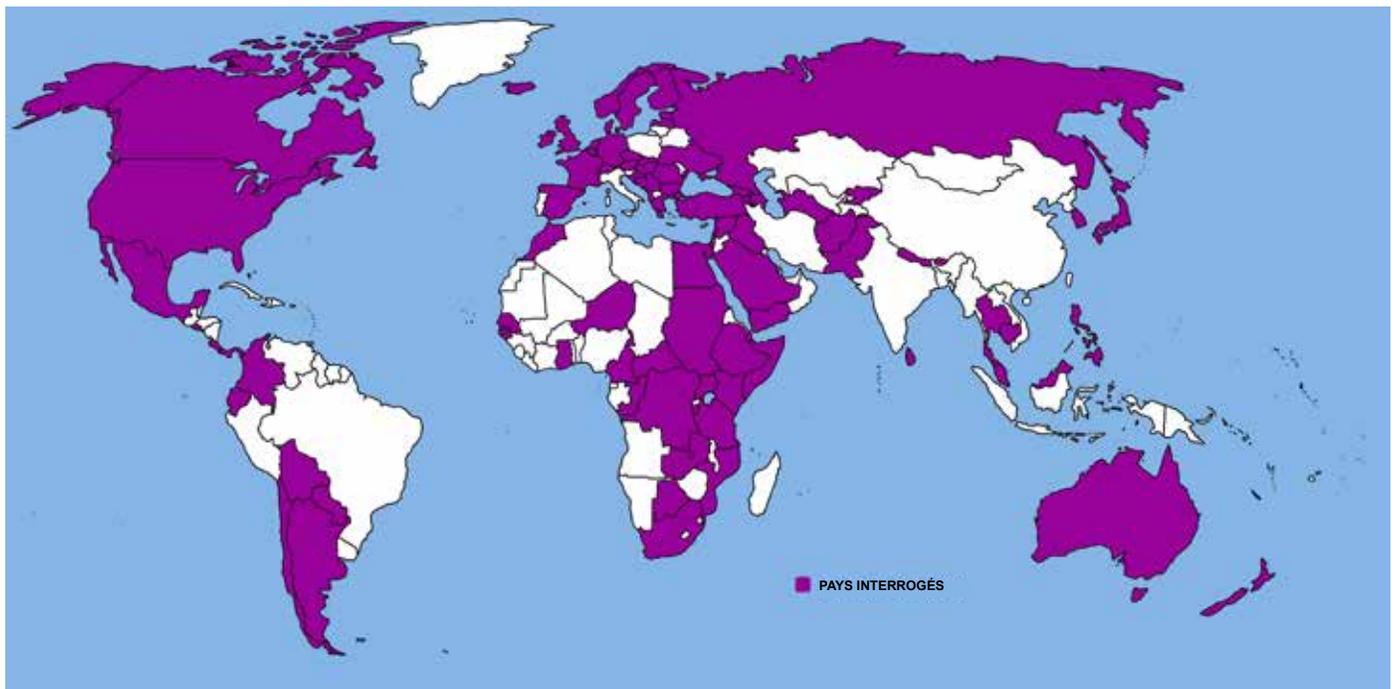
VII. MÉTHODOLOGIE

Les informations concernant les engagements actuels des ONG venant directement en aide aux personnes réfugiées ou ayant une action de plaidoyer ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire et d'entretiens de suivi. L'enquête a été réalisée et conduite en 2010 et en 2011 par ORAM en collaboration avec le département de sociologie de l'Université de l'Indiana (UI). La base de données des ONG ciblées dans cette étude a été établie à partir de la liste des partenaires du HCR pour l'année 2010,³⁸ complétée par les liens des sites Internet officiels de ces ONG ainsi que d'autres bases de données en ligne. Pour joindre les organisations n'ayant pas de site Internet, nous avons demandé aux participants d'indiquer d'autres noms d'ONG travaillant sur cette thématique. De plus, les informations concernant l'enquête ont été envoyées par courrier électronique, avec un lien vers le questionnaire, à des militants et à des chercheurs dans le domaine des personnes réfugiées et des migrations forcées. La liste définitive comprenait 1 465 ONG venant en aide aux réfugiés dans 149 pays dans le monde. Afin de protéger les participants de certains pays et d'encourager la participation de ceux qui évitent *a priori* toute discussion sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, le questionnaire officiel a été intitulé « Enquête internationale

des organisations non gouvernementales venant en aide aux personnes réfugiées et demandeuses d'asile ».

L'outil de sondage a été développé en consultation avec l'UI, des sociologues, des chercheurs sur la sexualité, des militants LGBTI, des universitaires spécialistes des questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, le HCR ainsi que des experts dans la conception de sondages. Plusieurs parties du questionnaire ont été approfondies grâce aux informations recueillies dans des études antérieures portant sur des ONG dans le monde.³⁹ Une version provisoire du questionnaire a été soumise à plusieurs organisations préalablement sélectionnées. Leurs commentaires et suggestions ont été intégrés dans le document final en anglais. Ce dernier a ensuite été traduit en arabe, en farsi, en français, en russe, en espagnol et en turc. Le sondage se composait de quatre sections : informations sur l'organisation et sa structure ; services proposés et population aidée sur le lieu de travail principal ; attitudes et opinions ; contexte démographique dans lequel se trouve l'organisation participante. Le comité d'examen institutionnel de l'Université de l'Indiana a approuvé la version définitive du questionnaire en anglais ainsi que chacune des traductions.⁴⁰

Figure 2 – Répartition géographique des ONG contactées pour l'enquête



³⁸ *Partners*, UNHCR, <http://www.unhcr.org/pages/49c3646c296.html> (visitée le 6 juin 2012).

³⁹ P. ex., Jackie Smith, Ron Pagnucco et George A. Lopez, *Globalizing Human Rights: The Work of Transnational Human Rights NGOs in the 1990s*, 20 Hum. Rts. Q. 379 (1998) (enquête sur les organisations transnationales de lutte pour les droits humains pour identifier la répartition géographique, l'activité politique, la coopération avec les agences internationales, la structure et les ressources des organisations, leurs liens avec des organisations non gouvernementales et la définition de leurs objectifs concernant les droits humains).

⁴⁰ Voir TECHNICAL PAPER, *supra* note 1.

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

En février 2011, le questionnaire a été envoyé par l'UI aux 1 465 ONG de la liste définitive. Au cours des dix semaines qui ont suivi, chaque ONG a été contactée par e-mail au moins à trois reprises. Les ONG n'ayant pas répondu mais dont ORAM possédait les coordonnées ont été également relancées par fax et par téléphone jusqu'à cinq fois. 110 ONG n'ont pas pu être contactées pour cause de coordonnées manquantes, incorrectes ou obsolètes.

Finalement, 384 ONG dans 100 pays différents ont rempli le questionnaire en partie ou en totalité. Dans l'ensemble, 46,9 pour cent des ONG de la liste définitive ont reçu un e-mail et se sont connectées au questionnaire en ligne. Plus de la moitié des ONG de la liste définitive n'a pas répondu aux demandes

de participation. Le taux final de participation au sondage est de 29,2 pour cent.⁴¹

Certaines questions d'ordre général n'ont pas permis d'approfondir suffisamment des éléments de contexte. ORAM a donc développé un questionnaire de suivi en collaboration avec l'UI. Parmi les participants au sondage, 126 ONG se sont portées volontaires pour être interrogées par téléphone. Toutefois, toutes n'ont pas répondu malgré plusieurs relances téléphoniques ou par e-mail. Finalement, ORAM a interrogé trente-trois participants dans vingt-deux pays. Les entretiens se sont concentrés sur les attitudes du personnel de prise en charge et sur les recommandations permettant une sensibilisation efficace aux questions LGBTI.

VIII. NATURE, VALIDITÉ ET LIMITES DES RÉSULTATS

Ce rapport s'appuie sur les réponses de 46,9 pour cent des 1 315 ONG contactées avec succès.⁴² Parmi celles-ci, 384 ONG, soit environ 30 pour cent, ont rempli le questionnaire en totalité ou en partie, la majorité des participants étant des cadres supérieurs ou des dirigeants d'organisations. Soixante-dix pour cent des personnes sollicitées ont choisi de ne pas prendre part à l'enquête. Il est difficile de déterminer quelles auraient été leurs réponses concernant leurs attitudes envers les réfugiés LGBTI. Comme indiqué précédemment, il semble logique de supposer qu'une part importante de celles n'ayant pas répondu ne sont pas à l'aise avec les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, travaillent dans des endroits à risque ou éprouvent de l'inimitié pour les personnes LGBTI.⁴³

Parmi les organisations participantes ayant partiellement répondu à l'enquête, 19 pour cent d'entre elles ont choisi de ne pas répondre à l'ensemble des questions concernant les personnes LGBTI. En comparaison, seulement 11 pour cent des questions concernant la mission, le financement et les ressources de l'organisation n'ont pas été remplies en totalité, tout comme 3 pour cent des questions concernant la population et les services. De plus, les personnes interrogées opèrent dans un cadre professionnel d'assistance aux victimes de violation des droits fondamentaux. Par conséquent, peu d'entre elles peuvent admettre un quelconque sentiment d'animosité à l'encontre d'un groupe particulier, quelles que soient leurs croyances personnelles.

Il est important de souligner que les résultats du questionnaire

en ligne ne reflètent pas les opinions du personnel de prise en charge. Une grande majorité des personnes interrogées (69,3 pour cent) occupent des postes à responsabilité et prennent des décisions qui affectent l'organisation dans son ensemble (présidents ou cadres dirigeants par exemple). Seul environ un quart des participants (24,8 pour cent) occupent d'autres postes (chefs de projet, coordinateurs ou secrétaires).⁴⁴ Du fait de leur position hiérarchique, les cadres dirigeants sont plus susceptibles de maîtriser une rhétorique habile, sont capables d'évaluer leur auditoire et d'ajuster leur propos en conséquence. Dès lors, bien que le sondage en ligne ne traite pas explicitement de la thématique LGBTI, le nombre de questions traitant de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre rend l'objectif de l'enquête évident pour la plupart des participants. De plus, le sondage a été mis en place par l'Université de l'Indiana, une institution académique américaine mondialement connue, dont l'institut Kinsey est reconnu comme pionnier dans l'étude de la sexualité humaine.⁴⁵ Aujourd'hui encore, les rapports publiés par cet institut dans les années 1940 et 1950 sont cités partout dans le monde pour démontrer la répartition et l'importance de l'homosexualité masculine et féminine.⁴⁶

En outre, les personnes interrogées sont issues de milieux socioprofessionnels très différents de ceux du personnel local de prise en charge, et peuvent exprimer des opinions variées sur la société. Les participants sont très probablement connectés personnellement, professionnellement ou par leur organisation, à la communauté internationale venant en aide aux

⁴¹ Michael Braun Hamilton, *Online Survey Response Rates and Times: Background and Guidance for Industry 2* (2009).

⁴² TECHNICAL PAPER, *supra* note 1, p. 10-11 ("Six NGOs had multiple response records, either because a single individual had responded more than once or because several different persons had responded on behalf of a single NGO. Since each NGO could contribute a single response, the record was selected based on respondent's seniority . . . and data availability." [« Six ONG ont été enregistrées plusieurs fois, soit parce qu'un individu a répondu plusieurs fois, soit parce que plusieurs personnes ont répondu au nom d'une seule ONG. Chaque ONG ne pouvant contribuer au sondage que par une seule réponse, la réponse a été sélectionnée en fonction de l'ancienneté du répondant... et des données disponibles. » Nous traduisons.])

⁴³ Harald Anderson, *On Nonresponse Bias and Response Probabilities*, 6 SCANDINAVIAN J. OF STAT. 107, 107-112 (1979) (sur la corrélation entre probabilité de réponse et biais).

⁴⁴ Voir TECHNICAL PAPER, *supra* note 1, p. 16.

⁴⁵ Les recherches de C. Kinsey sur la sexualité à l'Université de l'Indiana ont produit les rapports *Sexual Behavior in the Human Male* (1948) et *Sexual Behavior in the Human Female* (1953), plus connus sous le nom de « *Kinsey Reports* [rapports Kinsey]. » Voir ALFRED C. KINSEY ET AL., *SEXUAL BEHAVIOR IN THE HUMAN MALE* (Ind. Univ. Press 1998) (1948); ALFRED C. KINSEY ET AL., *SEXUAL BEHAVIOR IN THE HUMAN FEMALE* (Ind. Univ. Press 1998) (1953).

⁴⁶ Michael Kirby, *Sexuality and Global Forces: Dr. Alfred Kinsey and the Supreme Court of the United States*, 14 IND. J. GLOBAL LEGAL STUD. 485, 490 (2007).

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

personnes réfugiées. Les cadres supérieurs des organisations internationales pour les réfugiés ont généralement reçu une éducation supérieure et connaissent ces problématiques internationales. Un pourcentage élevé du personnel a vécu et travaillé à des postes similaires dans plus de deux ou trois pays. Étant donnée la nature même de leur travail, la majorité d'entre eux sont bilingues dans les principales langues internationales que sont l'anglais et le français. Les principales publications sur les réfugiés ont une diffusion et une portée internationales.⁴⁷ Les cadres d'ONG basées dans des régions hostiles aux LGBTI partagent souvent les mêmes positions égalitaires en faveur des réfugiés que les organisations internationales, dont ils font parfois partie, telles que le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE),⁴⁸ le Réseau d'aide juridique aux réfugiés du sud (*Southern Refugee Legal Aid Network — SRLAN*),⁴⁹ le Conseil des réfugiés des États-Unis (*Refugee Council USA — RCUSA*)⁵⁰ ou InterAction.⁵¹

Le directeur d'une ONG décrit ainsi les différences entre les attitudes de son personnel et les siennes :

[C]'est la mentalité en fait [...], c'est la mentalité et l'éducation. Et l'ouverture. [...] Moi si je suis tolérant, et je parle ce langage, [...] c'est pas parce que je travaille à [cette organisation], c'est parce que j'ai voyagé dans ma vie.⁵² (Afrique)

De même, la communauté humanitaire internationale appelle de plus en plus à la protection des personnes LGBTI. Le Haut-

Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme a clairement exprimé l'urgence de mettre un terme aux abus et aux discriminations fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.⁵³ Il est attendu de la part des dirigeants des organisations en contact avec la communauté internationale qu'elles partagent ou expriment les revendications de ce groupe.⁵⁴ Les résultats de l'enquête soutiennent ce point : deux tiers des participants ont indiqué que leur organisation avait une relation professionnelle ou un statut consultatif auprès du HCR. Ces ONG sont davantage susceptibles de travailler avec des individus ayant été persécutés sur la base de leur orientation sexuelle et, encore plus, avec ceux ciblés en raison de leur identité de genre.

Enfin, la majorité des participants ont reçu une éducation supérieure, 89,9 pour cent étant titulaires d'un diplôme universitaire.⁵⁵ De nombreuses études internationales conduites sur le sujet font clairement apparaître une augmentation de l'acceptation des différentes orientations sexuelles et identités de genre avec le niveau d'éducation.⁵⁶ Certaines personnes interrogées notent :

[Ces] régions sont très homophobes vraiment parce qu'il y a un manque d'éducation et de contact avec l'extérieur... J'ai vécu partout dans le monde et j'ai eu des amis [qui sont LGBTI], donc pour moi c'est parfaitement normal. Et pour d'autres, ça fait très peur parce qu'ils n'ont ni la connaissance ni l'expérience de ces questions. (MENA)

⁴⁷ Voir *Rights and New Business Development*, OXFORD JOURNALS, http://www.oxfordjournals.org/access_purchase/rights_permissions.html (visité le 5 juin 2012) ("[Oxford Journals] license[s] rights for local editions of the Oxford Journals to be produced in more than a dozen countries." ["Oxford Journals accorde les droits de reproduction pour ses éditions locales dans plus d'une douzaine de pays. » Nous traduisons.]); FORCED MIGRATION REV., <http://www.fmreview.org> (visité le 5 juin 2012) ("Each issue of [Forced Migration Review] is distributed to at least 18,000 organizations and individuals in more than 175 countries[.]") ["Chaque numéro de [Forced Migration Review] est distribué à au moins 18 000 organisations et individus dans plus de 175 pays. » Nous traduisons.].

⁴⁸ EUR. COUNCIL ON REFUGEES AND EXILES, <http://www.ecre.org> (visité le 5 juin 2012).

⁴⁹ ABOUT SRLAN, FAHAMU REFUGEE LEGAL AID, <http://www.frian.org/content/about-srlan> (visité le 5 juin 2012).

⁵⁰ REFUGEE COUNCIL U.S.A., <http://www.rcusa.org> (visité le 5 juin 2012).

⁵¹ INTERACTION, <http://www.interaction.org> (visité le 5 juin 2012).

⁵² Entretien téléphonique avec participant anonyme, Afr. (2011).

⁵³ Juste avant le lancement du sondage en ligne, en décembre 2010, le secrétaire général du HCR déclarait dans un discours diffusé à l'échelle internationale : "As men and women of conscience, we reject discrimination in general, and in particular discrimination based on sexual orientation and gender identity. When individuals are attacked, abused or imprisoned because of their sexual orientation, we must speak out..." ["En tant qu'hommes et femmes de conscience, nous rejetons la discrimination en général, et en particulier la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Quand des individus sont agressés, maltraités ou emprisonnés à cause de leur orientation sexuelle, nous devons nous exprimer... » Nous traduisons.] Il s'est engagé à tout faire pour « rassembler des soutiens pour la dépénalisation de l'homosexualité partout dans le monde. » Communiqué de presse, U.N. Secretary-General, Confront Prejudice, Speak Out Against Violence, Secretary-General Says at Event on Ending Sanctions Based on Sexual Orientation, Gender Identity, U.N. Press Release SG/SM/13311 (Dec. 10, 2010).

⁵⁴ Voir Sangeeta Kamat, *The Privatization of Public Interest: Theorizing NGO Discourse in a Neoliberal Era*, 11 Rev. Int'l Pol. Econ. 155, 168 (2004) ("The leadership of community-based NGOs typically constituted middle-class Leftists who identified closely with the poor and were committed to social justice work at the grassroots." ["Typiquement, les personnes qui sont à la tête des ONG sont de gauche, de classe moyenne, et qui s'identifient fortement avec personnes démunies et s'engagent dans un travail de justice sociale par le bas. » Nous traduisons.].

⁵⁵ Voir TECHNICAL PAPER, *supra* note 1, p. 17.

⁵⁶ Pour l'Allemagne, voir Melanie C. Steffens et Christof Wagner, *Attitudes Toward Lesbians, Gay Men, Bisexual Women, and Bisexual Men in Germany*, 41 J. SEX RES. 137, pp. 139, 141 (2004); pour les États-Unis, les pays scandinaves, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, voir Jonathan Kelley, *Attitudes Towards Homosexuality in 29 Nations*, 4 AUSTRALIAN SOC. MONITOR 15, 18 (2001).

OUVRIER LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Figure 3 – Pourcentage d'ONG venant en aide aux personnes réfugiées selon le motif de la demande d'asile et l'affiliation avec le HCR

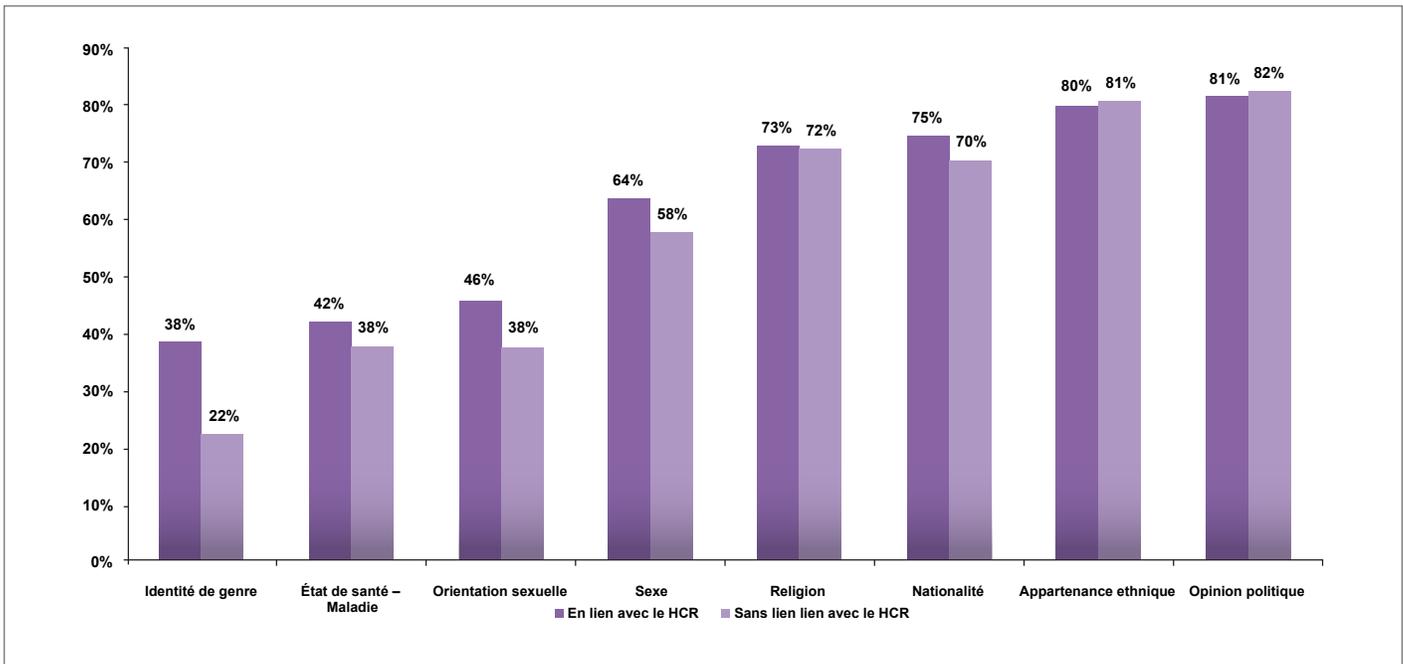
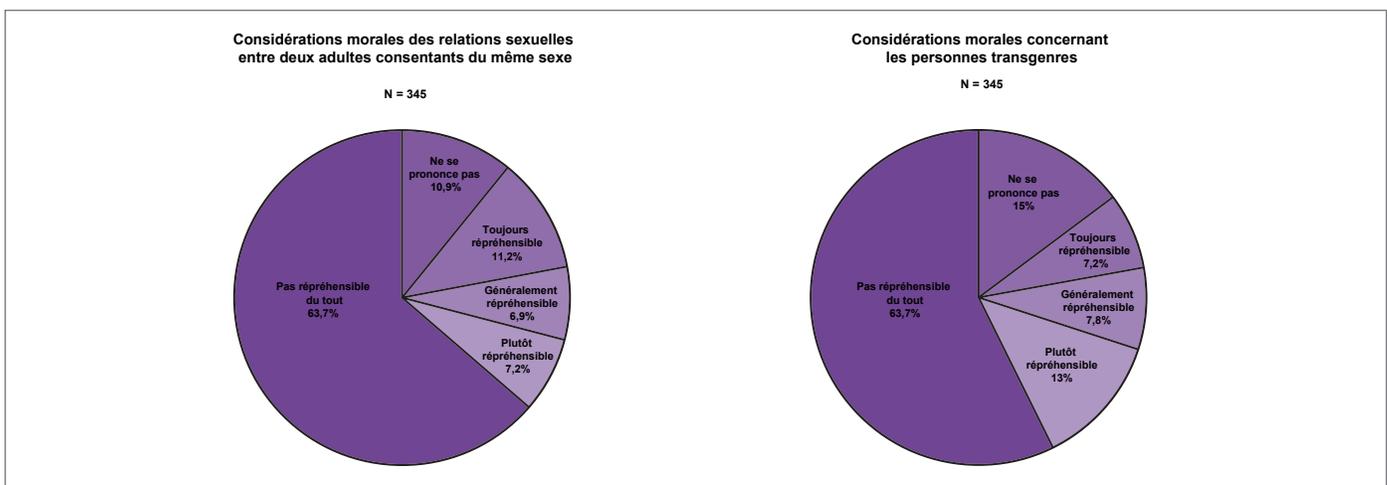


Figure 4 – Considérations morales sur les relations entre personnes de même sexe et sur les identités de genre différentes



OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Le personnel des ONG humanitaires est en général plus enclin que le reste de la population à s'opposer aux violations des droits humains de quelque nature que ce soit, mais cette vision progressiste n'est pas toujours partagée par le personnel plus jeune.

Afin d'approfondir certaines réponses recueillies par le questionnaire en ligne, notre enquête s'est poursuivie par des entretiens téléphoniques. Là encore, il n'a pas été possible de contacter l'ensemble des organisations volontaires pour ces entretiens. Toutefois, ces derniers ont été très utiles pour identifier les attitudes du personnel d'une série d'organisations dans le monde, et pour adapter les besoins de formation et de développement des compétences (« *capacity building* »). Ainsi, cette mise en perspective des réponses au questionnaire et aux entretiens sert de point de départ crucial à la création d'environnements plus accueillants et permettant de mieux protéger les réfugiés LGBTI.

A. Les attitudes concernant les relations entre personnes de même sexe et les identités de genre non conformes

Dans l'ensemble, la majorité des organisations ayant participé au sondage en ligne ont une attitude positive envers les identités LGBTI. Environ 64 pour cent répondent qu'avoir des relations sexuelles avec une personne du même sexe n'est « pas répréhensible du tout ». Une minorité importante, 11,2 pour cent, affirme que les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont « toujours répréhensibles ». Environ 14 pour cent estiment que cela est « plutôt » ou « généralement » répréhensible. Onze pour cent n'ont pas répondu à la question. Si l'on interprète le refus sélectif de répondre comme l'expression d'une gêne ou une façon d'éviter la question,⁵⁷ le pourcentage total des organisations ayant manifesté une attitude pour le moins négative s'élève alors à 36 pour cent, soit plus du tiers des organisations.

Environ 57 pour cent des participants affirment qu'ils considèrent comme « pas répréhensible du tout » le fait pour une personne née homme de s'identifier comme étant une femme. Environ 7 pour cent déclarent qu'être transgenre est « toujours répréhensible ». Environ 21 pour cent affirment que l'expression d'une identité transgenre est « plutôt » ou « généralement » répréhensible, et 15 pour cent n'ont pas répondu à la question. Si l'on interprète une nouvelle fois ce refus comme l'expression d'une disposition défavorable,⁵⁸ alors 43 pour cent des organisations participantes ont une attitude

pour le moins négative à l'égard des identités transgenres et de leur expression.

On peut également souligner les disparités régionales parmi les différentes considérations morales exprimées par les participants. Parmi les organisations basées en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, environ 38 pour cent condamnent moralement les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe, alors que seulement 14 pour cent de celles basées en Amérique du Nord et en Europe condamnent de telles relations. De même, interrogés sur la moralité de l'expression d'une identité transgenre, les participants basés en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont un taux de réponse négative beaucoup plus élevé (44 pour cent) que ceux basés en Amérique du Nord et en Europe (16 pour cent). Étant donnée la prévalence d'opinions morales défavorables, il s'agit de voir si de telles considérations peuvent constituer ou non un obstacle à la création d'espaces ouverts et accueillants pour les personnes LGBTI.

Une minorité importante des organisations, 11,2 pour cent, affirme que les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont « toujours répréhensibles ».

⁵⁷ *Stereotyping by Omission, supra* note 6.

⁵⁸ *Id.*

OUVRIR LA VOIE :

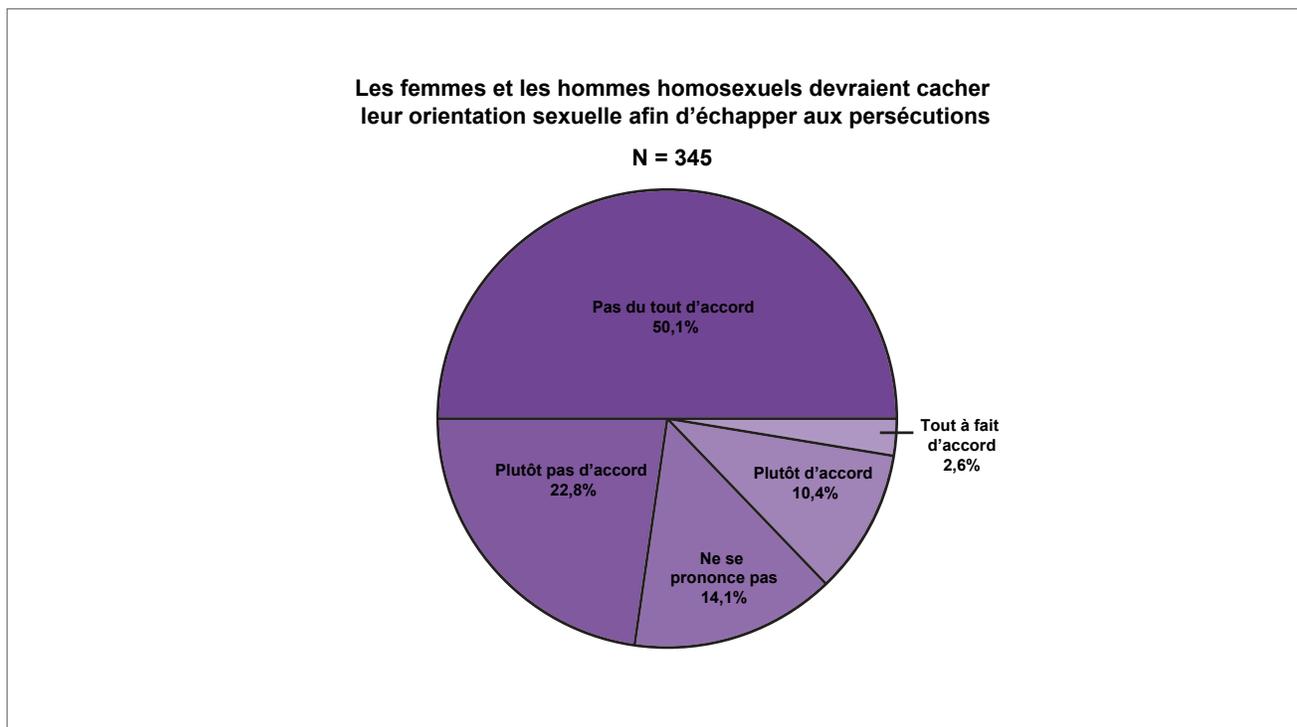
Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Aux questions relatives à la liberté d'exprimer une orientation sexuelle ou une identité de genre différente des modèles préexistants, plus de 70 pour cent des réponses désapprouvent (« plutôt pas d'accord ») ou désapprouvent fortement (« pas du tout d'accord ») l'idée selon laquelle les lesbiennes, les homosexuels ou les personnes transgenres devraient cacher leur identité afin d'éviter d'être persécutées.

Plus de 80 pour cent des organisations estiment que les personnes bisexuelles ne devraient pas être contraintes de choisir une relation hétérosexuelle sous prétexte qu'elles sont attirées par des personnes des deux sexes.

Plus de 80 pour cent des organisations estiment que les personnes bisexuelles ne devraient pas être contraintes de choisir une relation hétérosexuelle sous prétexte qu'elles sont attirées par des personnes des deux sexes. En revanche, environ la moitié semble considérer que les personnes intersexes devraient suivre un traitement médical pour choisir un genre. À la lumière du progressisme affiché dans les autres réponses, on se serait attendu à ce qu'une majorité de réponses laisse à ces personnes la liberté de refuser une intervention chirurgicale. Au vu du peu d'informations disponibles sur les questions relatives aux personnes intersexes, de telles réponses sont probablement le signe d'un manque global d'informations sur ces questions, et donc de l'impérieuse nécessité de sensibiliser et de former le personnel des organisations sur les problématiques propres à ces personnes.

Figure 5 – Expression de l'orientation sexuelle



OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Il est intéressant de noter que même les organisations qui ont exprimé des opinions favorables envers les personnes LGBTI dans le questionnaire en ligne ont ensuite montré des signes de gêne ou d'ambivalence lors des entretiens par téléphone. Par exemple, de nombreuses personnes contactées ont hésité à employer les termes décrivant l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ou bien ont tout simplement évité de les utiliser. Comme expliqué ci-après (*infra* B.1.), ces données suggèrent que les résultats du sondage pourraient en fait sous-représenter l'éventuel malaise ou les préjugés latents du personnel des ONG à l'encontre des personnes LGBTI.

B. L'engagement auprès des personnes réfugiées LGBTI

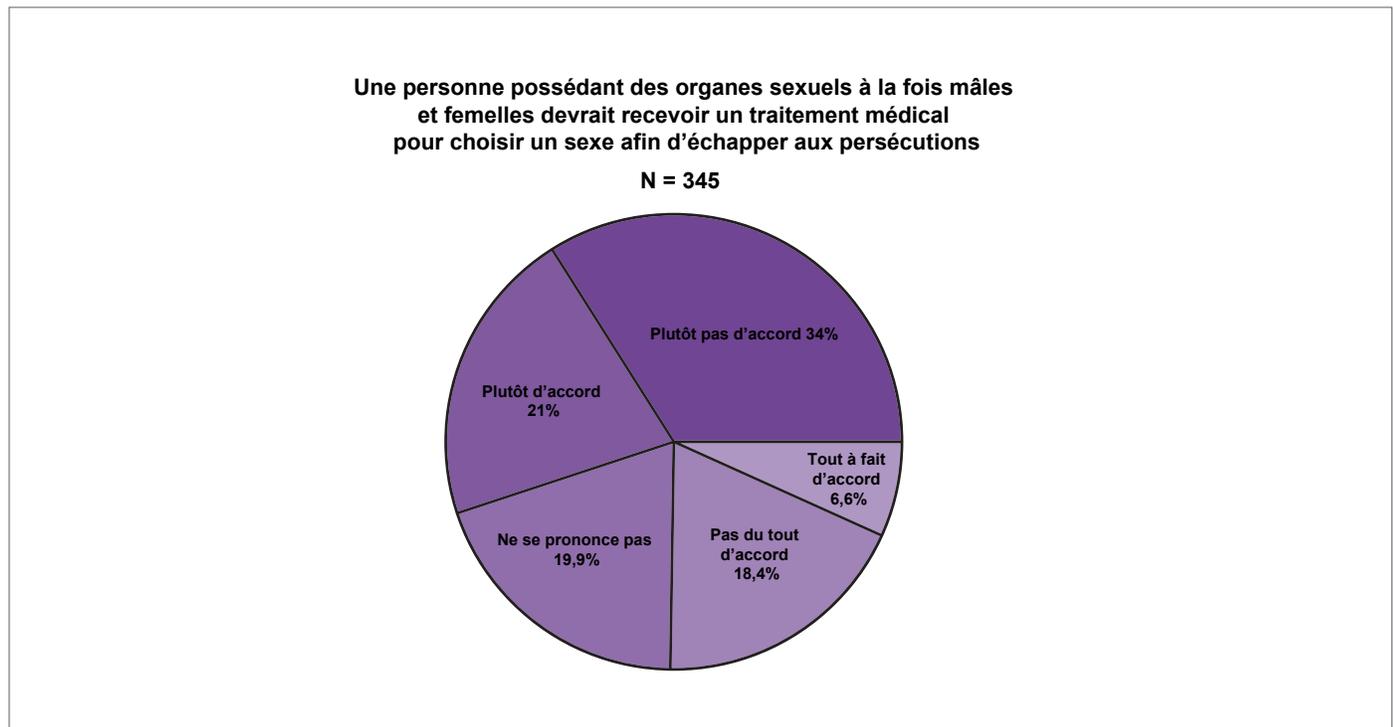
Les sections suivantes présentent les réponses des ONG au sondage et au cours des entretiens. Alors que dans l'ensemble la volonté de protéger les personnes réfugiées LGBTI est forte, les questions plus spécifiques ont révélé, de manière plus ou moins explicite, des lacunes en termes de connaissance et de compréhension des problématiques LGBTI. De nombreuses ONG participant à l'enquête ont également offert des solutions éclairées et précieuses pour combler ces lacunes.

Environ 95 pour cent des organisations estiment que les personnes réfugiées ont « probablement » ou « certainement » droit à la protection si elles ont été persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

1. Les ONG et les personnes réfugiées LGBTI : entre le droit à la protection et la volonté de protéger

L'essentiel du questionnaire en ligne a porté sur la question de savoir si les organisations estiment que les réfugiés LGBTI doivent être protégés autant que les autres réfugiés, et si elles étaient disposées à leur fournir cette protection. Environ 95 pour cent des organisations estiment que les personnes réfugiées ont « probablement » ou « certainement » droit à la protection si elles ont été persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

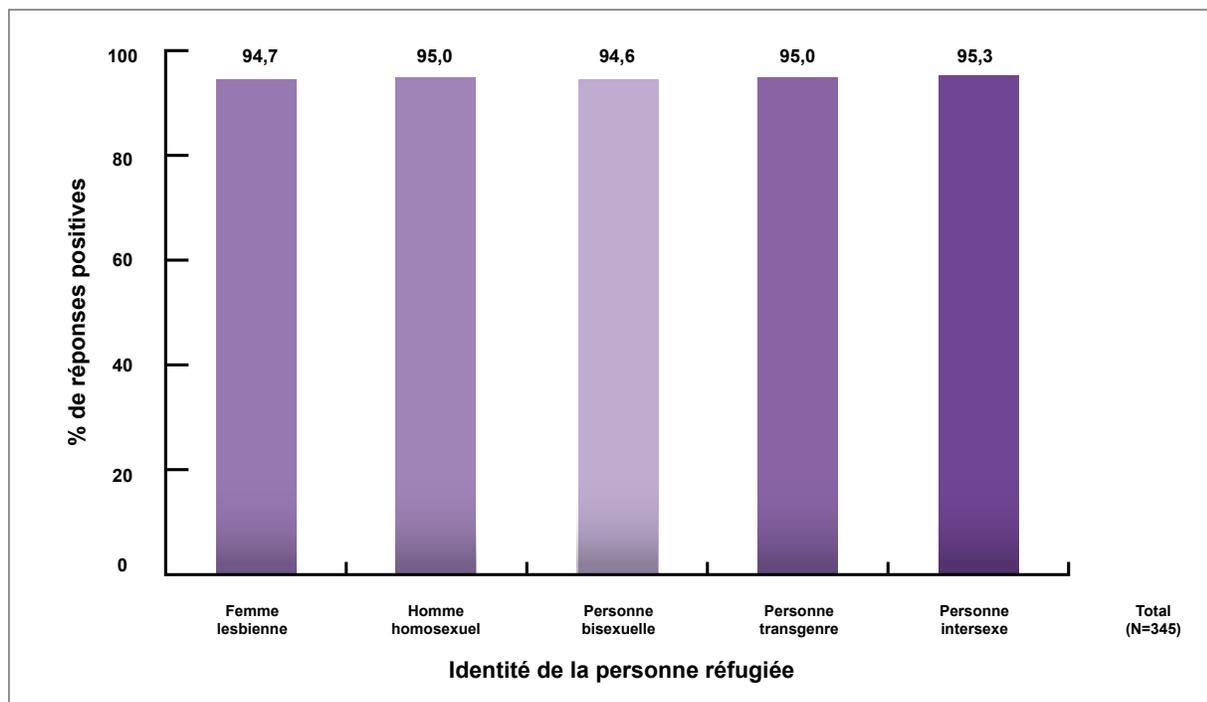
Figure 6 – Choix d'une identité de genre



OUVRIER LA VOIE :

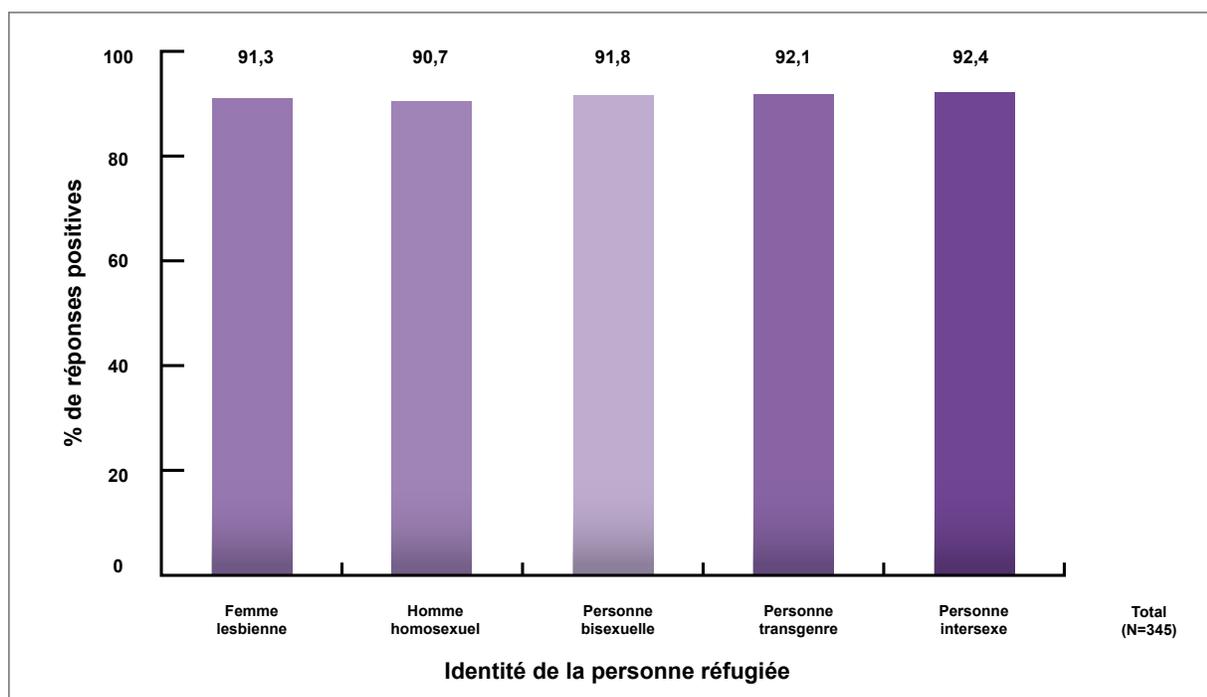
Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Figure 7 – Les personnes réfugiées LGBTI doivent bénéficier d'une protection



Outre la perception du personnel d'après laquelle les personnes LGBTI sont tout aussi éligibles que les autres réfugiés pour bénéficier d'une protection, plus de 90 pour cent des personnes interrogées répondent être « probablement » ou « certainement » disposées à leur offrir le même niveau de service qu'aux autres personnes réfugiées.

Figure 8 – Volonté des organisations interrogées d'assurer la protection des personnes LGBTI



OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Une minorité non négligeable, 9 pour cent, a cependant répondu qu'elle ne désirait « probablement » ou « certainement » pas porter assistance à une personne LGBTI.

Un des facteurs les plus décisifs de l'attitude des organisations envers les personnes LGBTI est sans doute le degré d'interaction de celles-ci avec des membres de la communauté LGBTI. Une écrasante majorité (plus de 90 pour cent) des personnes interrogées qui disent connaître personnellement des personnes LGBTI souhaitent aider les réfugiés LGBTI. Celles n'ayant eu aucun contact avec ces personnes sont sensiblement moins enclines à travailler avec elles.

Une personne a commenté de la façon suivante l'importance des interactions et des relations personnelles avec des personnes LGBTI :

Les gens n'en parlent pas jusqu'à ce qu'ils aient [quelqu'un] dans leur famille ou bien un ami proche qui vit ces choses-là. Et là ils se disent, pourtant c'est peut-être quelqu'un qui leur est cher, quelqu'un qui est bien et tout [...]. Donc, ça leur ouvre l'esprit. (Afrique)

Les entretiens de suivi confirment les résultats du sondage. Dans l'ensemble, le personnel estime que les personnes demandeuses d'asile ou réfugiées LGBTI doivent être aidées autant que les autres. Néanmoins, comme discuté ci-après,⁵⁹ peu d'entre eux ont de l'expérience auprès de ces réfugiés. Il n'en reste pas moins que la plupart des personnes interrogées qualifient le climat au sein de leur organisation comme étant non discriminatoire à l'égard des personnes LGBTI.

Nous n'avons absolument aucune tolérance envers les intolérants. Il est donc impossible qu'il y ait qui que ce soit parmi le personnel qui ait des problèmes avec une personne LGBT. (Amériques)

Nous sommes ici pour servir et apporter notre soutien aux réfugiés. Peu importe qu'ils soient homosexuels, lesbiennes, bisexuels, ou hétérosexuels. (Europe)

Notre organisation apporte une assistance juridique aux personnes demandeuses d'asile et réfugiées de toutes sortes, qu'elles soient homosexuelles [ou] lesbiennes... sans aucune discrimination. Donc nous sommes assez ouverts et traitons [tout le monde] de la même manière. (Asie et Pacifique)

« Les gens n'en parlent pas jusqu'à ce qu'ils aient [quelqu'un] dans leur famille ou bien un ami proche qui vit ces choses-là. Et là ils se disent, pourtant c'est peut-être quelqu'un qui leur est cher, quelqu'un qui est bien et tout [...]. Donc, ça leur ouvre l'esprit. » (Afrique)

[O]n est ouvert à tout demandeur d'asile, quelles que soient son origine, son orientation, ses affinités sexuelles, peu importe. On est ouvert à tous. (Europe)

Une minorité des personnes interrogées décrivent l'atmosphère régnant dans leur organisation comme étant hostile aux personnes LGBTI :

Par rapport aux bénéficiaires, par exemple les réfugiés qui sont homosexuels ou qui sont bi aussi, on voit que leur cas n'est pas bien vu. [...] Imaginez que moi-même, par exemple, [...] je déclare que je veux changer mon sexe ou [que] je suis homosexuel. Bah croyez-moi, le lendemain je vais être d'abord persécuté, mal vu, je vais être en dehors et je vais être comme un sujet de débats [et] d'hypocrisie toute la journée. [...] C'est impossible de dire que quelqu'un homosexuel dans une équipe, même dans [une ONG], il sera bien vu et bien accepté. (MENA)

[P]ar rapport aux lesbiennes, et même aux homosexuels, le climat général [...] dans mon organisation est tout à fait contre. Ils sont pas pour..., d'une façon générale [...] ce ne sont pas les personnes qu'on peut considérer comme normales. On trouve qu'il y a quelque chose qui n'a pas marché dans leur mental. Il y a une déviation qui est hors de l'ordinaire puisque d'habitude on considère [qu']un couple [...], c'est entre un homme et une femme et c'est comme ça que ça se fait, donc on est contre, voilà.

[U]ne ONG partenaire à la nôtre, qui défend aussi les droits humains, nous a dit [...] qu'ils avaient eu des contacts avec des gens au niveau de [la capitale], qui en partie défendaient les lesbiennes et les homosexuels. Alors ils nous ont proposé si on pouvait aussi réfléchir aux démarches et sur ces genres de débats puisqu'ils ont aussi des

⁵⁹ Voir ci-après la partie VIII.B.2

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

droits qu'on peut défendre. Donc au niveau de l'organisation, et en tout cas on était pas pour et on a dit non, on veut pas discuter de vos histoires qui sont anormales, on veut pas commencer à discuter sur des gens qui sont hors du commun, on peut pas, vraiment. C'est leur droit de faire ce qu'ils font, mais que ces personnes-là sachent quand même qu'elles sont en dehors de toutes les normes naturelles, la nature n'a pas créé comme ça les gens puisque même jusqu'au niveau des animaux, on ne trouve pas des animaux lesbiennes ou homosexuels, voilà. C'est comme ça que mes collègues ont perçu ça, oui. (Afrique)

Le climat de notre organisation lorsqu'on en vient aux personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres ou intersexes, c'est qu'elles sont, religieusement et culturellement, inacceptables. En général, et du point de vue des droits de l'Homme, les gens sont égaux et ont le droit d'obtenir des services humanitaires. Mais... ce genre de personnes n'est pas acceptable dans notre communauté. (Europe)

Des réponses comme les trois ci-dessus sont rares. La grande majorité des personnes interrogées rapportent que leur organisation est prête à apporter de l'aide à toute personne réfugiée faisant appel à leurs services, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Dans le sondage comme au cours des entretiens téléphoniques, les personnes interrogées ont fréquemment mis en avant l'importance du contexte culturel et religieux dans lequel leurs actions s'inscrivaient. Environ 38 pour cent ont reconnu que les croyances religieuses ou spirituelles influencent parfois leur travail.

Toutefois, ces organisations affirment vouloir accompagner les personnes réfugiées LGBTI autant que celles dont la foi ne guide « jamais » ou seulement « rarement » le travail. Les réponses des organisations religieuses ou confessionnelles indiquent que même celles qui désapprouvent les orientations sexuelles et les identités de genre non conformes ne sont pas moins disposées à aider les personnes LGBTI. Cette conclusion a été confirmée, de façon anecdotique, dans des commentaires à la fin du questionnaire en ligne :

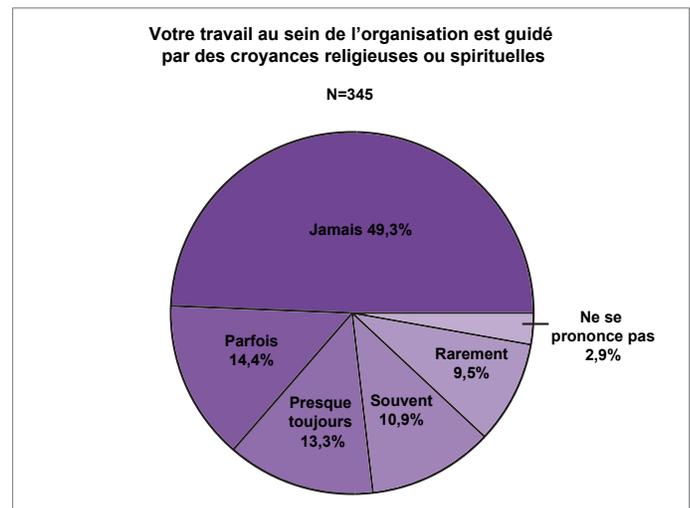
Apporter son soutien à un groupe d'homosexuels, de bisexuels et de lesbiennes est un péché parce que notre religion interdit ces actes. Mais si ces personnes ont besoin d'aide humanitaire, on se doit de les soutenir, quelle que soit leur identité.

Pour les chrétiens, les problématiques de genre et d'orientation sexuelle posent un défi intéressant. Je crois qu'il est possible de rester fidèles à nos croyances en ce qui est bon et mauvais tout en montrant de la compassion, et en accompagnant les clients vulnérables sans tenir compte de leur style de vie, etc., surtout lorsqu'il est question de persécution.

Les personnes interrogées ont eu un raisonnement similaire lors des entretiens de suivi :

Nous sommes les mêmes devant Dieu [...]. Donc quand vous êtes dans un camp ce n'est pas d'abord, nous ne mettons pas la Bible devant. Nous nous déclarons comme une organisation chrétienne et notre assistance vis-à-vis des gens, c'est d'abord une assistance sur ce que Dieu attend de nous. Vous aurez peut-être à découvrir après qui est qui, mais bon ce n'est pas ça qui est devant, pas ça avec quoi vous pouvez travailler. [...] Parce que même nous, nous voyons le fait que nous nous occupons des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes dans le besoin comme un mandat que [nous a confié] le livre de la Bible. (Afrique)

Figure 9 – Orientation du travail au sein de l'ONG en fonction des croyances religieuses ou spirituelles



OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Même si [un membre du personnel] a son point de vue [selon lequel] la religion prime, [...] quand même il y a un respect qui est exigé. [C]'est normal [que] les gens [aient] leurs idées, leurs idéologies, leurs préjugés, etc., mais ils vont les garder chez eux. Quand ils rentrent à l'institution c'est le respect de l'autre [qui prime], l'autre est un bénéficiaire. (MENA)

Nous les traitons comme des êtres humains. Nous croyons fermement, ou du moins, je crois fermement qu'ils sont une création de Dieu. Nous ne les traitons pas différemment. Ce n'est pas qu'ils veulent être comme ça, c'est quelque chose que Dieu leur a donné. (Asie et Pacifique)

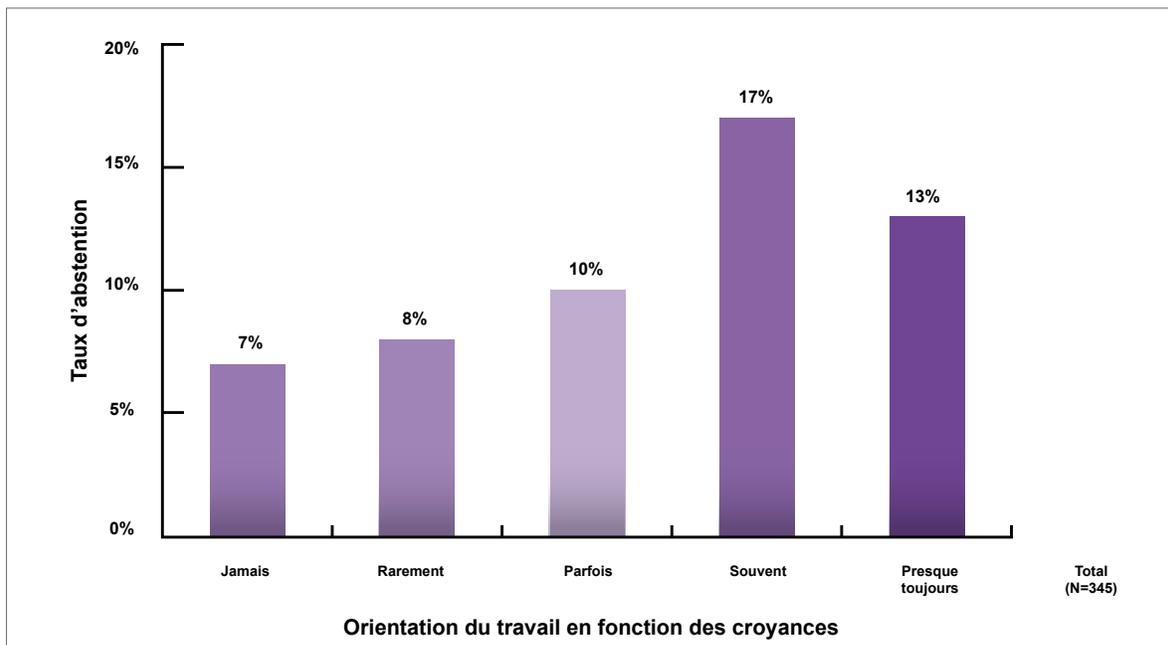
La sincérité exprimée dans ces opinions reflète l'inébranlable engagement de ces organisations et de leur personnel pour la protection de tous. Néanmoins, et peut-être de façon significative, 30 pour cent des personnes qui affirment que la religion dicte « souvent » ou « presque toujours » leur travail n'ont pas répondu ou ont refusé de répondre aux questions relatives aux personnes LGBTI. À l'inverse, seuls 15 pour cent des personnes qui affirment que la religion ne guide « jamais » ou seulement « rarement » leur travail n'ont pas répondu ou ont refusé de répondre à ces questions.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette absence de réponses : une certaine lassitude, ou bien l'incapacité de formuler la position

de l'association par exemple. Par ailleurs, la corrélation entre l'absence de réponse et la nature religieuse de l'association peut également être le signe d'une inadéquation entre certains préceptes religieux et une certaine vision des personnes LGBTI. De même, de nombreuses personnes interrogées ont le sentiment que l'appartenance religieuse de leur organisation constitue un obstacle à la protection des personnes LGBTI. Dans un entretien de suivi, une personne constate :

Je pense que le plus difficile à propos de cela pour moi, personnellement, à mon avis, à propos de servir la communauté LGBTI, c'est que je ne suis pas à l'aise avec cela. Je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas le faire, pas plus que je ne vois pas pourquoi on ne s'associe pas à d'autres organisations qui peuvent mieux accompagner ces personnes. Je me sens, en quelque sorte, restreint par le fait que je travaille pour une organisation caritative et confessionnelle. Les enseignements de l'Église sur l'homosexualité sont assez stupides à mon sens. Alors j'ai comme l'impression d'être dans une situation où mes valeurs morales diffèrent quelque peu des principes de l'organisation. Et je pense que ce qui est encore plus difficile, c'est que je ne crois pas que l'administration de notre association approuve ces enseignements, et donc, nos supérieurs sont tout à fait à l'aise à l'idée de servir et aider les homosexuels et la communauté LGBTI et tout, mais ils sont limités par la position générale de l'Église sur l'homosexualité. (Amérique)

Figure 10 – Absence de réponse et orientation du travail en fonction des croyances



OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Même parmi les organisations qui expriment une attitude globalement positive et favorable envers les personnes réfugiées LGBTI, plusieurs directeurs et managers haut placés manifestent une gêne vis-à-vis des identités de leurs bénéficiaires : dans les entretiens de suivi, il apparaît clairement que plusieurs personnes ne peuvent pas ou n'osent pas prononcer les mots « lesbienne », « gay », « bisexuel », « transgenre » ou « intersexe ». Par exemple, à la question de savoir si elle a dans le passé, en connaissance de cause, déjà aidé un réfugié LGBTI, une personne répond :

Je n'ai pas eu à me confronter à ce problème-là. J'ai assisté les gens d'une manière générale, [...] je n'ai pas eu à me confronter à des trucs comme ça. 'Celui-là est différent donc mon approche est différente', je n'ai pas eu cela. Peut-être que je n'ai pas ouvert grandement les yeux, je ne sais pas. Mais j'ai aidé normalement, j'ai traité tout le monde normalement. (Afrique)

Interrogé sur la question de savoir si leur organisation serait intéressée par une formation spécifique pour apprendre à fournir une meilleure protection aux réfugiés LGBTI, un participant répond par l'affirmative, mais tout en évitant d'utiliser les termes « lesbienne », « gay », « bisexuel », « transgenre » ou « intersexe » :

Oui, pourquoi pas ? Parce que vous savez, dans notre pays, il y a vraiment peu d'opportunités afin de, vous savez, fournir de l'aide à ces personnes-là. En général, enfin, je veux dire, c'est une sorte de sujet tabou, je dirais. (Europe)

Interrogé sur la présence de personnes LGBTI parmi les membres du personnel de son organisation, un autre participant répond :

Ouais, on a effectivement des personnes qui sont, qui sont, ouais qui sont ouvertement pas hétérosexuelles, ouais. Oui, on a bel et bien des gens [comme ça]. On sait qu'ils le sont, mais cela n'affecte pas notre relation de travail parce que notre personnel est formé à ces questions pour s'assurer que l'on gère les membres de notre personnel. Nous travaillons avec des organisations qui comptent sûrement des personnes qui le sont. (Amériques)

Comme le montrent les citations ci-dessus, les entretiens de suivi révèlent une certaine gêne vis-à-vis des questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Sur un total de

trente-trois personnes interrogées (30,3 pour cent), dix manifestent un embarras profond et apparent à utiliser la terminologie spécifique aux LGBTI. Par exemple, la plupart évitent de dire les termes « lesbienne », « gay », « bisexuel », « transgenre » ou « intersexe » ou « LGBTI ». Parmi les personnes qui emploient ces termes, beaucoup hésitent ou manifestent, d'une façon ou d'une autre, une gêne. Les interlocuteurs basés dans des pays anglophones et dont l'anglais était la langue maternelle ont réagi de la même manière que ceux pour qui l'anglais était une deuxième langue. Il est donc peu probable que l'embarras soit dû à des facteurs linguistiques. À deux ou trois exceptions près, cette gêne n'a pas diminué au fil des entretiens.

« Eh bien, je me demandais en faisant ce test ce que tout ça avait à faire avec les réfugiés. Enfin, je veux dire, qui se préoccupe de tous ces trucs sur le genre et l'orientation sexuelle ? Nous soutenons les réfugiés quel que soit le motif de leur persécution. »

Dans l'ensemble du questionnaire, les questions relatives aux problématiques LGBTI sont celles que les répondants ont évitées ou omises le plus souvent (19 pour cent).⁶⁰ On peut donc raisonnablement en déduire que les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre restent encore largement taboues dans de nombreux secteurs pour beaucoup de personnes qui travaillent avec des populations réfugiées. Aussi anodins qu'ils paraissent, ce tabou et le manque de visibilité qui pèsent sur ces questions ont de profondes conséquences pour les réfugiés LGBTI en quête de protection.

Il faut rappeler que ces personnes rapportent de nombreuses difficultés dans l'accès aux services destinés aux réfugiés et que seul un nombre infime de personnes qui fuient les persécutions fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre réussissent effectivement à rejoindre un lieu sûr (voir fig.1). Dès lors, les premières conclusions de l'enquête appellent à un examen plus approfondi des problèmes que les ONG rencontrent lorsqu'elles viennent en aide à des personnes LGBTI. Il est apparu dans les entretiens de suivi que les inégalités de protection entre les différents réfugiés ne sont pas nécessairement le fruit d'une réticence des organisations à aider les personnes LGBTI, mais plutôt le résultat de l'absence d'endroits où ces personnes peuvent se faire connaître sans risque pour leur sécurité. Ce phénomène est analysé plus en détail ci-après.

⁶⁰ Voir supra p. 20.

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

2. Les risques de l'approche « aveugle » : comment protéger l'inavouable

Un tiers (33,6 pour cent) des ONG interrogées affirment soutenir les personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle, et environ 22 pour cent soutiennent celles qui le sont en raison de leur identité de genre. À titre de comparaison, près de la moitié affirment soutenir les personnes persécutées en raison de leur genre, motif distinct de l'identité de genre (45,9 pour cent). Étant donné le caractère répandu de ces trois motifs de persécution dans le monde, ces chiffres semblent relativement bas. Ils indiquent que, souvent, les personnes réfugiées ne dévoilent pas au personnel des ONG l'ensemble des persécutions subies ou la réelle nature de celles-ci. En effet, bon nombre d'études scientifiques menées dans le cadre analogue des violences faites aux femmes ont montré que beaucoup de femmes ne révèlent pas le fait qu'elles ont été victimes de violences sexuelles.⁶¹

En même temps, ces chiffres sont encourageants : ils sont le signe qu'un nombre important d'ONG ont conscience de la réalité des persécutions fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Toutefois, cette partie du sondage met à jour les profondes inégalités de traitement subies par les réfugiés LGBTI. Parmi les ONG qui soutiennent les personnes persécutées en raison de leur genre, 43 pour cent répondent qu'elles ne soutiennent pas celles qui le sont en raison de leur orientation sexuelle. Dans l'ensemble, une organisation sur cinq rapporte ne pas savoir si les questions d'orientation sexuelle ou d'identité de genre se posent au sein des populations avec lesquelles elle travaille. Une organisation sur trois n'a pas répondu à la question de savoir si l'orientation sexuelle et l'identité de genre constituaient des fondements sur lesquels leurs bénéficiaires s'appuyaient pour leur demande d'asile.

Les informations recueillies lors du sondage et des entretiens téléphoniques suggèrent que les membres du personnel haut placés dans ces organisations partagent largement l'idée selon laquelle les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI devraient recevoir le même traitement que celui accordé à leurs homologues non-LGBTI. Pourtant, beaucoup semblent ne pas comprendre quels sont les besoins propres à cette catégorie de réfugiés.

La dernière partie du questionnaire en ligne était dédiée à l'expression libre des participants dans des questions ouvertes. De nombreuses personnes y ont exprimé leur frustration quant au nombre important de questions portant sur les besoins des personnes LGBTI, insistant sur le fait que les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre étaient sans importance pour remplir leur mission. Beaucoup semblent ignorer que fermer les yeux sur l'orientation sexuelle d'une personne réfugiée ou son identité de genre peut compromettre ses chances d'obtenir une protection adaptée.

Eh bien, je me demandais en faisant ce test ce que tout ça avait à faire avec les réfugiés. Enfin, je veux dire, qui se préoccupe de tous ces trucs sur le genre et l'orientation sexuelle ? Nous soutenons les réfugiés quel que soit le motif de leur persécution.

Nous travaillons avec toute personne qui vient nous demander de l'aide. Nous ne leur posons pas de questions, ni ne discutons de leur sexualité, et cela ne nous intéresse pas, ni ne nous préoccupe.

Mon organisation s'occupe de la réinstallation de personnes réfugiées sans faire de distinction en fonction du sexe, du pays d'origine, de la nationalité, etc. Nous ne les interrogeons pas sur leur orientation sexuelle, pas plus que nous n'y accordons de l'importance... J'ai sauté plusieurs questions, car il s'agit de faux problèmes et cela ne regarde ni mon personnel ni moi, à moins qu'une personne souhaite nous faire part de cette information.

Des réponses similaires sont apparues dans les entretiens de suivi :

Pourquoi est-ce que vous jugez nécessaire qu'une organisation comme la nôtre, qui est une organisation [confessionnelle], devrait avoir une stratégie pour s'occuper de ces réfugiés ? Ça veut dire que les réfugiés lesbiens, etc., etc. ont d'autres besoins qu'un réfugié normal. [S]i vous pensez qu'on doit former [notre personnel] pour [les] assister, ça voudrait dire qu'ils ont des besoins que les autres n'ont pas, que le réfugié tout court n'a pas. (Afrique)

[J]e dois dire que mon organisation ne prête jamais attention à leur statut, quoi, sexuel. Ici, notre organisation défend toute personne qui se dit réfugiée, exilée, ou traquée par la justice de son pays. Chez nous, dans mon organisation, on agit avant de considérer ce second plan, cette histoire de, son statut sexuel. (Afrique)

⁶¹ Voir, p. ex., DENISE LIEVORE, AUSTRALIAN INSTITUTE OF CRIMINOLOGY, NON-REPORTING AND HIDDEN RECORDING OF SEXUAL ASSAULT: AN INTERNATIONAL LITERATURE REVIEW 26 (2003). Voir aussi INTER PRESS SERV., REPORTING GENDER-BASED VIOLENCE: A HANDBOOK FOR JOURNALISTS 21, 41 (2009); U.N. DEPT OF ECON. & SOC. AFFAIRS, U.N. STATISTICS DIV., THE WORLD'S WOMEN 2010: TRENDS AND STATISTICS, p. 129, U.N. DOC. ST/ESA/STAT/SER.K/19 (2010).

OUVRIRE LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Il semble évident que seules les personnes qui savent que leurs bénéficiaires sont LGBTI sont en mesure de leur fournir un soutien adapté à leurs besoins.⁶² Il est tout aussi important de noter que si les membres du personnel n'affichent pas un soutien clair et sans concessions aux personnes LGBTI, alors les

Il est crucial pour les organisations apportant un soutien juridique aux personnes réfugiées LGBTI de bien connaître et comprendre leurs bénéficiaires. En effet, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre constituent souvent le cœur de leur recours.

réfugiés LGBTI, souvent traumatisés par les discriminations qu'ils ont déjà subies, trouveront difficile de révéler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.⁶³

Les personnes en charge de les protéger qui n'auraient pas connaissance de cet élément souvent capital ne sauront répondre de façon adéquate à leurs besoins, étant donné

que ces individus sont généralement confrontés à des obstacles et des risques bien particuliers.⁶⁴ Par exemple, placer un réfugié homosexuel dans un logement partagé avec d'autres réfugiés homophobes peut compromettre sa sécurité et constituer un obstacle infranchissable à son intégration. De même, ne pas prendre en compte les besoins médicaux spécifiques d'une femme transgenre peut conduire à une détérioration de son état de santé physique et psychique.

Les personnes en charge de leur assistance juridique qui n'auraient pas connaissance de cette identité bien particulière n'incluront pas ce motif capital, voire unique, dans la demande d'asile, et une telle omission entraînera sûrement le rejet de la demande.

Il est crucial pour les organisations apportant un soutien juridique aux personnes réfugiées LGBTI de bien connaître et comprendre leurs bénéficiaires. En effet, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre constituent souvent le cœur de leur recours. Les personnes ayant subi des persécutions fondées sur leur identité LGBTI, que celle-ci soit

réelle ou seulement perçue, ou craignant d'être persécutées pour cette raison, peuvent se voir reconnaître le statut de réfugié et obtenir ainsi l'asile. Dès lors, les personnes en charge de leur assistance juridique qui n'auraient pas connaissance de cette

identité bien particulière n'incluront pas ce motif capital, voire unique, dans la demande d'asile, et une telle omission entraînera sûrement le rejet de la demande. Même si elle est découverte plus tard, cette erreur initiale peut sérieusement compromettre la crédibilité de la personne demandeuse d'asile ; de plus, les règles de procédure peuvent interdire toute modification de la demande en appel. Ainsi, une demande incorrecte en première instance est souvent fatale à la demande d'asile du bénéficiaire. C'est pourquoi il est indispensable que les personnes responsables de leur assistance juridique soient au courant dès que possible de l'identité LGBTI de leur clientèle et qu'elles développent leurs arguments en fonction de cet élément.

Une autre conséquence de cette approche « aveugle », qui refuse de reconnaître expressément les besoins propres à cette population, est qu'elle perpétue un environnement de travail dans lequel ces problématiques sont passées sous silence. Très peu de réfugiés LGBTI osent parler ouvertement de leur identité lorsqu'ils font une demande d'asile. Il est donc essentiel que le personnel des ONG prenne des initiatives pour les encourager à se manifester. Ce n'est qu'à travers la discussion, la formation et le renforcement des compétences (« *capacity building* ») que le personnel des ONG pourra se familiariser avec le sujet afin d'avancer, de comprendre et de répondre efficacement aux besoins propres aux réfugiés LGBTI, que ce soit au niveau juridique, social, médical ou psychologique.

3. L'absence de visibilité des personnes réfugiées LGBTI

Comme l'indiquent les résultats du sondage, de nombreuses ONG ignorent l'existence de personnes LGBTI parmi leurs bénéficiaires. Il semble que cela soit dû à deux facteurs se faisant écho : en premier lieu, le personnel de prise en charge n'a pas les connaissances de base concernant chaque identité comprise dans l'acronyme « LGBTI ». En second lieu, la plupart de ces personnes craignent de s'identifier comme individus LGBTI. Par conséquent, plus elles sont convaincues que le personnel en charge des entretiens ignore ce qu'être une personne LGBTI signifie, moins elles pourront faire connaître leur identité. Inversement, moins il y a de réfugiés LGBTI qui révèlent leur identité au personnel, moins le personnel sera en mesure de comprendre les besoins de ces réfugiés particulièrement vulnérables.

Dans les entretiens de suivi, de nombreuses personnes ayant affirmé que leur organisation ne s'était jamais occupée de personnes réfugiées LGBTI ont pris la peine d'ajouter que même si leur organisation avait effectivement aidé une personne LGBTI,

⁶² Voir *Fact Sheet: Service Provision to the Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Community*, QUEENSL. ASS'N FOR HEALTHY COMMUNITIES 1, http://www.qahc.org.au/files/shared/docs/service_provision.pdf (visité le 5 juin 2012). Voir aussi Mary Lou Killian, *The Political Is Personal: Relationship Recognition Policies in the United States and Their Impact on Services for LGBT People*, 22 J. GAY & LESBIAN SOC. SERVICES 9, 13–18 (2010).

⁶³ Voir, P. ex., UNSAFE HAVEN, *supra* note 2, p. 8 (sur la difficulté des réfugiés LGBTI pour se faire connaître, puisque « beaucoup d'entre eux racontent avoir été humiliés par le personnel des organisations de soutien et certains rapportent que l'accès à tout service leur a été refusé en raison de leur statut LGBT. » Nous traduisons).

⁶⁴ *Id.*, p. 24 (sur les violences motivées par la haine perpétrées contre les individus LGBTI).

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

elle n'aurait aucun moyen de le savoir puisque les bénéficiaires gardent leur identité secrète. Plusieurs attribuent le fait de cacher une telle identité à des barrières culturelles propres à la personne :

Écoutez, je crois qu'il y a beaucoup de raisons. Je crois que l'une d'entre elles [c'est] le pays d'origine, si la personne vient d'un pays où il n'est pas risqué d'assumer pleinement et publiquement sa sexualité, et bien souvent ce n'est pas le cas. Ensuite, ils ne se rendent pas compte que, dans une certaine mesure, [ici, dans ce pays] cela n'est pas risqué. (Asie et Pacifique)

Ils ne nous le disent pas parce qu'à mon avis, il est probable que culturellement ce ne soit pas acceptable dans leur culture ou pays d'origine. (Amériques)

Ce que l'on a remarqué jusqu'à présent c'est que les zones touchées par la problématique des réfugiés où nous avons travaillé sont le plus souvent des pays en voie de développement, et donc pas vraiment les cultures les plus modernes ou les plus ouvertes. Donc, d'après ce qu'on a pu constater, très peu de personnes lesbiennes, gay, bisexuelles ou transgenres divulguent publiquement cette information... Et si les plus proches membres de leur famille ou leurs amis les plus intimes ne le savent pas, alors je doute fort qu'elles le disent à nous, une organisation leur offrant de l'aide. (Amériques)

Néanmoins, en plaçant l'entière responsabilité sur l'origine culturelle de la personne réfugiée, ces participants ne reconnaissent pas que leur organisation peut prendre des mesures concrètes invitant ces personnes à divulguer leur appartenance à la communauté LGBTI.

D'autres personnes affirment que c'est l'environnement religieux et culturel du pays dans lequel elles interviennent qui conduit les personnes LGBTI à rester dans le placard. Elles suggèrent que la culture et la religion locales conduisent non seulement les réfugiés LGBTI à rester cachés, mais participent également du manque de services de la part des ONG pour cette population. Les organisations ont fait part d'anecdotes particulièrement saisissantes sur les difficultés qu'elles rencontrent, lorsqu'elles interviennent dans des pays ou des communautés où les personnes LGBTI sont victimes de discrimination. Il leur est difficile de concilier leurs propres racines culturelles et religieuses avec celles des personnes qu'elles protègent, et avec les normes sociales en vigueur. Un membre d'une ONG africaine explique :

[L]e droit de ces gens de ces personnes, [...] la notion de droit de ce genre de personnes n'est pas encore introduite ici chez nous. C'est vrai que dans la Déclaration universelle des droits humains, ils diraient ça hein, accepter tel que l'on est. Et que même dans notre constitution je ne vois pas un article qui condamne ce genre de comportements, mais je dois vous avouer qu'il y a les Églises qui sont très très très contre, les Églises, ce serait le plus grand obstacle, [...] les Églises ne peuvent pas accepter de faire passer ça. (Afrique)

Une autre personne confie :

[D]isons la vérité, les réfugiés, les migrants [...], même les [nationaux] qui sont homosexuels ou lesbiennes, ils sont mal vus. Mal vus, mal vus. [C]est-à-dire que la religion est tellement présente que la mentalité n'a pas changé [...]. [E]n général la tolérance des homosexuels et des lesbiennes elle est loin d'être réalisée, dans les vingt années à venir c'est impossible. (MENA)

4. Les recommandations des ONG afin de créer un environnement plus accueillant

Afin d'aider les ONG à assister les personnes réfugiées LGBTI, il a été demandé au cours des entretiens de suivi quelles mesures pouvaient être mises en place pour surmonter les obstacles rencontrés. De nombreux participants souhaitent encourager leur organisation à prendre plus de mesures innovantes pour créer une atmosphère explicitement favorable aux personnes LGBTI, tant au niveau des bénéficiaires que du personnel. Plusieurs d'entre elles espèrent que leur organisation encouragera la mise en place d'espaces où l'orientation sexuelle et l'identité de genre pourraient être ouvertement et facilement abordées.

Je pense que nous devons créer une atmosphère qui permette aux personnes réfugiées et demandeuses d'asile qui sont LGBTI de se sentir libres, de s'ouvrir à nous et de nous dire qui elles sont. Si cela ne leur pose pas de problème de s'identifier comme tel, alors nous serons en mesure de leur fournir tous les services dont elles auraient besoin et qui leur seraient spécifiques. (Asie et Pacifique)

Je crois qu'on croit que nous sommes ouverts et tolérants, mais, en fait, on ne parle pas activement de ces choses-là. C'est juste que personne ne

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

dit des choses péjoratives ou négatives, mais on n'est pas expressément positifs et engageants sur ce sujet, du coup peut-être devrions-nous être plus proactifs. (Asie et Pacifique.)

Un participant propose de disposer des indices visuels dans les bureaux, comme des autocollants ou des affiches sur les portes :

Je pense que d'avoir de la littérature *gay friendly*, avoir un drapeau arc-en-ciel sur la porte afin que les gens le voient. C'est comme une toute petite stratégie, vous savez, d'abord, quelque chose que quelqu'un peut reconnaître. Mais ensuite, s'ils ne reconnaissent pas ces signes, cela peut servir de prétexte à une conversation. Je pense que si tu as l'occasion d'avoir ce genre de conversations, n'importe quelle petite ouverture pour que le personnel atteigne un niveau où il se sent réellement à l'aise pour en parler de façon respectueuse. (Asie et Pacifique)

Au moins un participant s'est dit favorable, après avoir rempli le questionnaire, à un changement immédiat de la politique générale de l'organisation :

Je n'avais jamais pensé à inclure l'orientation sexuelle dans notre charte éthique, mais maintenant je vais le faire.

Un autre indice du degré avec lequel une organisation promeut l'accueil des personnes LGBTI est le nombre de membres du personnel ouvertement LGBTI. De nombreuses organisations, même parmi celles intervenant dans une région favorable aux personnes LGBTI, ont eu du mal à citer une personne ouvertement LGBTI dans leur organisation.

Humm, je crois qu'il y en a peut-être un... attendez, euh, non. Laissez-moi réfléchir... humm non je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un. (Amériques)

Quelques-uns de nos bénévoles sont probablement gay, lesbiennes, bisexuels ou transgenres, mais ce n'est pas quelque chose que quiconque ressent le besoin de partager. (Amériques)

5. Les formations de sensibilisation

L'élément le plus récurrent tout au long du sondage et des entretiens téléphoniques est le fait qu'une écrasante majorité de personnes interrogées pensent que leur organisation a besoin de participer à des formations de sensibilisation sur

« Je crois que mélanger des formateurs internationaux et locaux serait une bonne chose. Si l'on n'avait que des formateurs internationaux, cela pourrait être perçu comme quelque chose d'étranger. Donc avec des formateurs locaux, ça rééquilibrerait les choses. Je crois aussi que sur les problématiques LGBTI, il se peut qu'il n'y ait pas de personne expérimentée en la matière pour conduire la formation donc je crois qu'un mélange des deux conviendrait, à ce stade. » (Asie et Pacifique)

les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Les participants rapportent que ce genre de formation n'a jamais eu lieu dans leur organisation et que cela leur serait tout à fait bénéfique. La majorité pense que ces formations devraient être adressées à l'ensemble du personnel et complétées par des sessions en petits groupes, au cours desquelles le personnel pourra s'approprier le contenu de la formation dans un cadre plus convivial. Dans l'ensemble, les participants sont d'avis que de telles formations seront plus profitables si elles sont conduites par un expert international en droits humains des personnes LGBTI, de concert avec un intervenant local. Ce dernier pourra ainsi transmettre ses connaissances tout en étant sensible au contexte culturel de la formation. Enfin, la plupart soutiennent que le contenu des formations devra se concentrer sur les principes de base de l'assistance aux personnes LGBTI.

Interrogés sur leurs préférences en matière de sensibilisation, divers participants nous ont fait part des recommandations suivantes.

a) Le format : une formation pour l'ensemble du personnel avec des ateliers de discussion en petits groupes

Beaucoup de participants pensent que l'ensemble du personnel devrait bénéficier de la formation :

Dans un monde idéal, toute l'organisation devrait suivre la formation. Sinon, si le personnel de prise en charge n'est pas ouvert à ces questions, cela ne transparaît pas. Qui les mettrait à l'épreuve sur ça ? Ce n'est pas facile de savoir si tu travailles avec quelqu'un de la communauté LGBTI. Et donc, pour être pragmatique, il faut que tout le monde fasse la formation pour être mieux informé sur ces questions. (Asie et Pacifique)

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Je pense qu'il serait mieux que les gens interagissent directement avec des personnes LGBTI ou quelque chose qui leur permettrait de se sentir plus proches d'elles. Enfin, je veux dire, les gens peuvent lire sur ces thématiques, mais, la plupart du temps, ils auront déjà leur propre opinion et leur parti-pris contre les personnes LGBTI. Donc s'ils ont déjà ces a priori, le fait de lire dans leur coin ne les aidera pas beaucoup. (Asie et Pacifique)

Plusieurs personnes relèvent l'importance de mener la formation dans des formats différents afin de mieux cibler les différents publics :

Je pense qu'il devrait y avoir une formation de base, commune à l'administration et au personnel sur le terrain, mais il serait aussi utile de séparer le personnel de prise en charge et le management pour certaines formations. (Asie et Pacifique)

Je crois qu'on pourrait avoir une sorte de formation à plusieurs niveaux où, par exemple, tout le personnel serait confronté à une situation et peut-être que le personnel administratif ou le personnel médical recevrait une formation plus intense au cours de laquelle il pourrait examiner ces questions de plus près. (Amériques)

Plusieurs participants recommandent une autre approche de type « formation du formateur » où, dans un premier temps, les cadres reçoivent une formation par des experts internationaux et, dans un second temps, ces cadres forment à leur tour le reste du personnel. Cette proposition est particulièrement appropriée pour les ONG intervenant dans des pays où les problématiques LGBTI sont très délicates compte tenu des sensibilités religieuses et culturelles.

Bon, je crois, d'abord un ou deux membres du staff, pas tout le personnel. [Par exemple] même pour les histoires de l'usage des préservatifs ici, ça fait tout un tas de problèmes, que vous disiez à tout le monde 'écoutez, nous mettons les condoms un peu dans les toilettes, bon vous pouvez prendre un petit paquet dans votre bureau,' tout le monde vous saute dessus [...]. C'est souvent le personnel qui participe à cette

formation [qui] va me dire 'cette histoire c'est une histoire [qui reste] en-dehors de [l'institution]'. (Afrique)

Je pense que le mieux est d'avoir des ateliers de « formation des formateurs » comme ceux que nous avons pour certains cas spécialisés, par exemple pour le personnel de conseil et pour le personnel médical et d'autres choses comme ça. Nous avons des formations des formateurs dans notre organisation, alors de la même manière, ces personnes pourraient être préparées, suivre une formation complémentaire sur les façons de travailler avec ces personnes. (Asie et Pacifique)

b) Les formateurs et les formatrices : l'expertise et les compétences à l'écoute des sensibilités culturelles

La plupart sont d'avis que les compétences constituent le critère le plus important pour déterminer qui devrait conduire les formations.

Je pense que cela devrait être une personne considérée comme experte sur la question. Un expert en matière de problématiques LGBTI, alors ce serait bien d'avoir quelqu'un venant d'une organisation internationale. (Asie et Pacifique)

Je crois que la meilleure chose serait d'avoir quelqu'un [qui a] un point de vue extérieur pour conduire la formation. Je crois qu'avoir une personne qui a l'habitude de travailler avec ces populations-là, et en particulier, des personnes qui peuvent parler de ce que vivent les membres de la communauté LGBTI. (Amériques)

Cependant, de nombreux participants sont préoccupés par le fait que l'expertise supposerait de faire appel à un formateur ou une formatrice venant de l'étranger, ce qui pourrait mettre le personnel mal à l'aise par manque d'affinités culturelles avec l'intervenant.

Ça pourrait être quelqu'un d'une organisation internationale, ou même quelqu'un du pays où nous sommes, mais qui comprend ces choses-là et peut les expliquer du point de vue de la Bible, de ce que la parole de Dieu dit. [Si] ce que dit la parole de Dieu est différent de ce que la

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

personne propose, les gens vont se demander 'mais qu'est-ce que vous me dites ?' [J]e suis sûre que vous savez qu'ici, c'est encore un sujet tabou. (Afrique)

Je pense que d'habitude, c'est plus efficace de voir ça comme venant de la base, des communautés concernées... les gens sont généralement plus sensibles à ça... ils seront plus enclins à prendre en considération les avis de personnes discutant de ces sujets sensibles si ces personnes viennent de leur communauté. (Amériques)

Votre problème c'est que vous concevez les choses avec des concepts préétablis, ceux de la société occidentale par exemple. D'ailleurs, les gens, quand ils me parlent, je veux dire même des personnes d'organisations internationales pour les droits humains, des organisations qui s'occupent des questions de genre, ils croient qu'on est en démocratie. On n'est pas en démocratie ici. (MENA)

Pour atténuer les barrières linguistiques et culturelles tout en assurant une réelle formation aux problématiques LGBTI, beaucoup de participants proposent que la formation soit conduite par une équipe mixte d'intervenants internationaux et locaux.

Je crois que mélanger des formateurs internationaux et locaux serait une bonne chose. Si l'on n'avait que des formateurs internationaux, cela pourrait être perçu comme quelque chose d'étranger. Donc avec des formateurs locaux, ça rééquilibrerait les choses. Je crois aussi que sur les problématiques LGBTI, il se peut qu'il n'y ait pas de personne expérimentée en la matière pour conduire la formation donc je crois qu'un mélange des deux conviendrait, à ce stade. (Asie et Pacifique)

Je ne suis ni d'un côté ni de l'autre. Je ne sais pas qui devrait conduire ces formations et je n'y attache pas d'intérêt. Mais cela devrait être quelqu'un qui est sensible à ce genre de choses, quelqu'un qui connaisse les communautés sur le

terrain. On ne veut pas faire peur aux gens, ni les attaquer : 'oh tu es une mauvaise personne parce que tu penses ça à propos des gays'. Peut-être que la personne a grandi comme ça. Peut-être qu'elle ne comprend pas, alors c'est une question d'éducation. Tout ce qu'il faut c'est une personne qui fasse bien comprendre qu'il s'agit d'éducation, pas de punition. (Amériques)

J'ai besoin d'apprendre cela des personnes elles-mêmes. J'ai besoin qu'une personne gay m'enseigne comment gérer, comment m'y prendre, ce que je pourrais dire ou faire qu'un individu pourrait mal prendre. (MENA)

Je pense que ce serait mieux si le personnel pouvait avoir directement affaire à des personnes qui sont LGBTI ou quelque chose qui leur permette d'avoir, au cours de la formation, une expérience personnelle. (Asie et Pacifique)

Celui qui peut diriger la formation c'est d'abord quelqu'un peut-être qui vit cela. Quelqu'un qui peut expliquer ses tendances [...]. (Afrique)

c) Le contenu : retour à l'essentiel

De nombreux participants ont été déconcertés par la signification du terme LGBTI et des mots auxquels l'acronyme réfère. L'explication de ce qu'être lesbienne, gay, bisexuel, transgenre ou intersexe est un préalable indispensable à toute discussion approfondie des problématiques auxquelles les individus concernés sont confrontés.

Je pense qu'il y a d'abord la compréhension, les connaissances sur les LGBTI dans une certaine mesure. Je pense que le terme est assez technique en lui-même. Enfin, je veux dire, qu'il faut savoir quel groupe appartient à quelle orientation sexuelle et quels sont les besoins et les défis propres à chacun de ces groupes. (Asie et Pacifique)

Il a également été proposé que les formations comprennent des informations contextuelles sur les conditions dans lesquelles les personnes LGBTI vivent dans leur pays d'accueil.

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Vous savez, certains conflits, certains pays traitent ces populations de façon particulièrement cruelle. Et avoir ces connaissances rend chacun plus compétent pour servir ces populations. Je pense qu'avoir une sorte de vision d'ensemble de ce que sont les besoins les plus courants de ces individus au moment de leur réinstallation peut être utile. Comme ça, si une personne en charge d'un cas me dit que savons que cette personne est gay, lesbienne, ou autre, alors elle peut anticiper quelques-uns de ses besoins. (Amériques)

eux tels qu'ils sont. [...] Pour moi c'est un peu le genre pédagogique que je pourrais utiliser quoi. Bon sauf que si ça fait scandale, on risque de se faire lyncher (rires). C'est ça. (Afrique)

Je crois que sortir de notre propre monde, et regarder ce qui se passe ailleurs, dans les pays d'origine, d'où vient notre client, vous savez, quelles sont les lois dans les pays d'origine, quelles sanctions, ce genre de choses. (Asie et Pacifique)

D'autres insistent sur l'importance d'avoir des formations personnalisées, pour que le personnel comprenne bien les enjeux de la formation et soit ainsi incité à y prendre une part active :

Parfois c'est important de raconter une expérience courante, comme une histoire qui peut leur être présentée et leur dire 'voilà ce qui arrive aux gens dans telle et telle situation'. (Amériques)

Quelques-uns s'inquiètent du ton des formateurs et des formatrices. Ceux-ci doivent montrer de la prudence et veiller à ne pas réprimander ou sermonner les personnes prenant part à la formation :

[La formation] devrait se passer d'abord d'une façon vraiment généraliste et généralisante, [...] c'est-à-dire sans pointer de doigts, donc de voir apparaître quelqu'un qui vous dit comme ça 'un homosexuel il faut le prendre tel qu'il est', [...] en insistant sur le droit, mais aussi sur cette liberté hein, la notion de la liberté, l'usage de son corps. [...] C'est comme si on marchait sur les œufs, ok ? Sans les casser, voilà. Ça prendrait du temps. [...] Je sais pas [comment] les convaincre, leur montrer que dans la vie c'est aussi une autre voie, et que ce ne sont pas des démons, [qu'] il faut accueillir aussi ces genres de réfugiés. [I]ls sont là aussi, il faut vivre avec

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

IX. RECOMMANDATIONS

Ces recommandations visent à améliorer la protection d'un groupe de réfugiés marginalisé et souvent inconnu des services d'aide aux personnes réfugiées. Nos recommandations sont le fruit de la contribution des organisations ayant participé au sondage. Elles découlent également de notre expertise et de celle des experts cités dans ce rapport. En faisant de la protection des personnes réfugiées LGBTI une priorité, les ONG peuvent aider leurs bénéficiaires à surmonter des épreuves profondément traumatisantes de persécution et de violences fondées sur leur identité, et à trouver à la fois soutien et sécurité. Ce faisant, les ONG contribueront à ce que les personnes réfugiées LGBTI se voient accorder le minimum de protection auquel toutes les personnes réfugiées ont droit. Elles veilleront à ce que leurs besoins soient désormais intégrés dans les objectifs plus larges de toute organisation luttant pour les droits humains.

Afin de s'assurer que les membres du personnel soient informés et capables de répondre aux besoins spécifiques de ces réfugiés, les ONG sont fortement encouragées à mettre en place des formations de sensibilisation régulières sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Ces formations développeront la sensibilité individuelle et favoriseront la création d'environnements de travail plus ouverts. Il est souhaitable que le ton employé lors des formations ne soit pas autoritaire, mais respectueux, et qu'il véhicule un message de coopération ainsi que le sentiment de mission collective, et non l'idée que les formateurs jugent ou condamnent le personnel qui reçoit la formation. De plus, les responsables de l'organisation doivent s'assurer que tous les membres du personnel, à tous les échelons, suivent une formation, y compris le personnel contractuel et bénévole.

En nous appuyant sur les travaux de la professeure Nicole LaViolette, nous recommandons l'adoption d'un modèle de compétences interculturelles (« *cross cultural competency model* ») qui privilégie l'empathie, la compréhension et la communication. Cette approche permet aux membres du personnel d'assister des personnes très différentes d'eux-mêmes, y compris en ce qui concerne l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'objectif de ces formations est d'améliorer la compréhension des problématiques LGBTI et des comportements à adopter envers ces personnes, et ce grâce à une bonne connaissance des termes et concepts clés, ainsi que par le développement des compétences nécessaires pour mettre en place des programmes favorables aux personnes LGBTI.

Les ONG doivent encourager autant que possible les personnes réfugiées LGBTI à partager leurs expériences. L'accès immédiat à des histoires vraies, tirées d'expériences personnelles d'individus LGBTI, enrichira considérablement le contenu de ces formations et le rendra à la fois plus concret et plus humain. Les formations doivent aussi inclure des exercices engageant une

dimension affective, comme des jeux de rôle ou des simulations de cas pratiques.

Il est recommandé aux ONG de veiller à ce que la formation soit conduite par des experts, privilégiant des équipes mixtes de formateurs et de formatrices internationaux et locaux. De plus, sauf si cela pose des problèmes de sécurité, il est essentiel qu'une personne s'identifiant comme LGBTI, et de préférence originaire de la culture locale, fasse partie des personnes chargées de dispenser la formation. Le contact direct avec un formateur ou une formatrice LGBTI, l'empathie et la compréhension qu'il entraîne, aideront à rendre plus tangibles les réalités qui se cachent derrière l'acronyme LGBTI et à dissiper les stéréotypes. À l'inverse, des programmes de formation n'intégrant aucune personne LGBTI pourraient involontairement perpétuer cette absence de visibilité et des besoins pourtant criants d'une population de réfugiés particulièrement fragile. Les personnes chargées de la formation qui seraient implicitement considérées comme faisant partie de la communauté, mais qui ne s'identifieraient pas ouvertement, participeront, elles aussi, à l'entretien de ce tabou.

Afin de s'assurer que les membres du personnel soient informés et capables de répondre aux besoins spécifiques de ces réfugiés, les ONG sont fortement encouragées à mettre en place des formations de sensibilisation régulières sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Le contenu exact des formations devra être adapté à l'environnement externe et interne de l'ONG. Responsables, formateurs et formatrices devront ainsi, dans un premier temps, se familiariser avec les conditions du pays d'intervention, ainsi qu'avec l'atmosphère de travail au sein de l'ONG. Il est préférable que le personnel administratif détermine au préalable le niveau de connaissance des employés par le biais d'un questionnaire semblable à celui utilisé pour ce rapport. Ces étapes devraient permettre aux personnes chargées de la formation d'élaborer un programme plus adapté et plus enrichissant. Par exemple, si la formation se déroule au sein d'une ONG intervenant dans une région hostile aux personnes LGBTI et dont le personnel n'a visiblement pas les connaissances requises en la matière, les efforts de formation pourront être concentrés sur l'acquisition et la compréhension des concepts les plus fondamentaux. Parallèlement, les formations à destination d'ONG agissant dans des cadres plus favorables et dont le personnel est plus familier avec les

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

besoins spécifiques de la population LGBTI pourront aborder des thèmes plus précis ou traiter des besoins pratiques.

Lors de la mise en place des formations, il est fortement recommandé aux ONG de faire appel à des experts et de s'assurer que la terminologie de base concernant les identités sexuelles et de genre soit expliquée. Tous les membres du personnel des ONG, notamment les interprètes, doivent pouvoir s'exprimer avec les termes appropriés et respectueux, dans leur langue de travail et dans la langue des réfugiés qui sont sous leur protection.

Il est important que les formations soient répétées et continues. C'est dans ce but que nous conseillons l'utilisation de modèles de formations tels que la « formation du formateur », ainsi que d'autres stratégies d'apprentissage durables. Ces formations sont très efficaces en matière de développement des compétences locales en matière de formation. Ceci est particulièrement important dans les organisations où les attitudes sont profondément ancrées, ce qui est souvent le cas en ce qui concerne l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et dont le personnel est renouvelé régulièrement.

Entre les formations, il est souhaitable que les dirigeants et les dirigeantes des ONG encouragent la poursuite du dialogue entre collègues à travers des discussions, des événements et des ateliers sur le thème des LGBTI. Des discussions ouvertes favoriseront le renforcement des acquis, la coopération et le développement d'un sens de mission collective.

Ce rapport recommande fortement l'adoption par toutes les ONG de chartes éthiques interdisant toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. De telles politiques formalisées envoient un message de soutien aux personnes LGBTI, dès lors que les attentes sont ainsi institutionnalisées. De plus, les ONG doivent renforcer ces chartes éthiques par l'application de sanctions en cas de discrimination ou de refus de servir une personne LGBTI.

Afin de surmonter les barrières dressées par ces tabous persistants, il semble encore plus fondamental de prendre des mesures concrètes et innovantes pour la création d'environnements sûrs et accueillants. Une première étape consisterait à évaluer le comportement du personnel de prise en charge avec les réfugiés LGBTI, afin de déterminer quelles sont les formations et les pratiques à instaurer.

Il doit être clairement expliqué au personnel des ONG qu'il est contreproductif d'aborder l'orientation sexuelle et l'identité de genre sous l'angle du tabou et qu'une telle approche crée pour les personnes LGBTI un environnement peu accueillant, voire hostile. Les formulaires d'arrivée et de référence devraient donc

être conçus de telle sorte qu'ils permettent l'expression des identités LGBTI et le récit de ces expériences. Les organisations offrant une aide juridique sont tout particulièrement encouragées à identifier les réfugiés LGBTI le plus tôt possible, étant donné que l'orientation sexuelle et l'identité de genre peuvent être au cœur de certaines demandes d'asile.

Afin de rendre bien visible leur ouverture d'esprit, les ONG sont invitées à utiliser des histoires personnelles d'individus LGBTI dans leurs supports de communication et de promotion, et à exposer des symboles ou des images facilement reconnaissables dans leurs locaux. De tels éléments visuels indiquent que l'ONG est un espace où les personnes LGBTI peuvent se manifester en toute sécurité, et contribuent ainsi à les mettre à l'aise, de telle sorte qu'elles puissent se faire connaître dès leur prise en charge.

Il est fortement conseillé aux ONG de créer et développer autant que possible des liens entre leur personnel et des membres de la communauté LGBTI.

De même, le personnel des ONG doit garder à l'esprit qu'en réalité, il ne connaît pas l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de leurs bénéficiaires (ou de leurs collègues) et que, par conséquent, il ne peut pas se faire une opinion à partir des stéréotypes communément répandus. Autant que possible, il faut éviter de supposer que toute personne est hétérosexuelle et de genre conforme puisque ceci dissuade presque toujours les bénéficiaires LGBTI de dire la vérité. Afin de favoriser la création d'environnements favorables, il est également recommandé aux ONG d'inciter les membres de leur personnel à interagir régulièrement avec des personnes ouvertement LGBTI, et de créer ainsi un environnement de travail qui intègre et protège tout membre du personnel qui serait LGBTI.

Les ONG sont également invitées à employer des personnes ouvertement LGBTI, quand cela est possible. L'accueil de personnes ouvertement LGBTI au sein même de son personnel est un moyen efficace pour une ONG de montrer à ses bénéficiaires qu'elle est disposée à les protéger et à les aider. La présence de personnes ouvertement LGBTI crée un espace sûr dans lequel les personnes LGBTI peuvent assumer publiquement leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. De même, le contact direct avec des individus LGBTI pourra également contribuer à éveiller la sensibilité des membres du personnel et faire en sorte qu'ils soient, à leur tour, plus à l'aise en présence de personnes LGBTI.

Enfin, il est fortement recommandé au personnel des ONG de développer des relations personnelles avec des personnes et

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

des organisations LGBTI. Ceci facilitera l'émergence d'attitudes positives de la part du personnel et stimulera la création de réseaux. De même, les ONG sont invitées à rejoindre et à soutenir, dans la mesure du possible, des coalitions d'organisations travaillant au service de personnes et de réfugiés LGBTI. Ceci est particulièrement important dans les pays ou les communautés où les personnes LGBTI sont punies par la loi, sinon persécutées ou profondément discriminées.

Comme l'ont fait remarquer bon nombre de personnes aidant les réfugiés au cours des entretiens de suivi, une ONG seule n'a pas les capacités pour apporter une protection complète aux personnes LGBTI. La construction de coalitions entre ONG est un élément clé en matière de développement des compétences (« *capacity building* ») et de renforcement des services disponibles, surtout lorsque la population ciblée est très diversifiée. D'autres organisations, en particulier celles impliquées dans la défense des personnes LGBTI, peuvent contribuer à satisfaire les besoins des personnes réfugiées LGBTI. Elles ont probablement accès au réseau local des personnes LGBTI, peuvent dispenser

des conseils pour accéder aux services de santé, à un emploi non discriminant et à des quartiers où leur sécurité ne sera pas menacée. De telles alliances peuvent créer une grande différence dans la vie des réfugiés qu'elles soutiennent.

Il est évident que les ONG intervenant dans des pays qui pénalisent les relations entre personnes de même sexe ou les personnes ne se conformant pas aux normes de genre doivent faire face à des défis considérables. Néanmoins, il n'existe presque aucun contexte dans lequel aucun progrès n'est possible. C'est précisément dans ces contextes difficiles qu'il est le plus indispensable de prendre des mesures protectrices pour les personnes LGBTI. Les ONG basées dans ces régions peuvent et sont encouragées à demander le soutien du HCR, d'ORAM et de toute autre ONG reconnue qui comprenne et serve efficacement les personnes réfugiées LGBTI dans de telles circonstances.

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

X. CONCLUSION

Loin d'être les seules personnes réfugiées victimes de multiples vides juridiques, les réfugiés LGBTI affrontent des difficultés souvent aggravées par la multiplication des formes de marginalisation. Ayant fui la persécution dans leur pays d'origine, ces individus sont non seulement des personnes migrantes et réfugiées, mais ils appartiennent également à des minorités dont la sexualité ou l'identité de genre est perçue comme non conforme.⁶⁵ Cette double exclusion conduit souvent à leur isolement et les rend incapable d'accéder aux mécanismes de soutien communautaire traditionnels. Dès lors, les ONG de défense des réfugiés sont indispensables pour garantir à cette population l'accès aux procédures de demandes d'asile et aux autres formes de protection.

Les résultats du sondage présentés ici indiquent qu'il reste beaucoup à faire pour que les ONG développent les compétences nécessaires afin d'identifier, de protéger et de servir les personnes LGBTI réfugiées et demandeuses d'asile. Ils révèlent un réel besoin d'évaluer ces insuffisances et de former activement le personnel sur ces questions. Ce sondage montre également que les ONG ont toute la bonne volonté requise pour atteindre ce but. Les réponses à notre questionnaire soulignent qu'il est absolument nécessaire de mettre en place des formations adaptées à la sensibilité et à la culture locales. Enfin, il est fortement conseillé aux ONG de créer et développer autant que possible des liens entre leur personnel et des membres de la communauté LGBTI.

En plus de permettre l'accès à la protection au peu de personnes qui ont le courage de se définir comme étant LGBTI, ces mesures favoriseront la création d'un environnement dans lequel les réfugiés LGBTI seront traités avec respect et dignité. L'ouverture, la sensibilité et la compréhension de la part des ONG sont indispensables pour ces personnes qui doivent engager et suivre des procédures souvent longues et éprouvantes.

Les personnes LGBTI comptent probablement, et ce pour un certain temps encore, parmi les personnes réfugiées les plus déconsidérées, marginalisées et prises pour cible dans le monde. En l'absence d'efforts concrets pour identifier et protéger ces personnes, la grande majorité d'entre elles ne pourra certainement pas obtenir de protection réelle. La mise en place des recommandations formulées dans ce rapport devrait permettre aux organisations de renforcer leurs compétences et leur capacité à répondre aux besoins singuliers et pressants des personnes LGBTI sous leur protection. Comme l'a très bien formulé un participant basé dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le changement est à notre portée :

Dans notre société, nous n'avons pas de lesbiennes ou ce genre de personnes, parce que cela est extrêmement honteux. Mais qui sait ce qui peut se passer dans l'avenir ? Jour après jour, la société change. Je vais vous donner un exemple : il y a quelques années, personne ne savait ce que le mot « genre » voulait dire, pas plus que le mot « démocratie » n'existait. Les gens ne savaient pas non plus ce que cela voulait dire « droits de l'Homme » ou « Convention des droits de l'enfant », mais les gens sont de mieux en mieux informés. Tout et n'importe quoi nous arrivera. Maintenant, nous sommes connectés par satellite, radio et Internet. Maintenant, les gens apprennent plein de choses. (MENA)

⁶⁵ Voir Timothy Randazzo, *Social and Legal Barriers: Sexual Orientation and Asylum in the United States*, in QUEER MIGRATIONS: SEXUALITY, U.S. CITIZENSHIP, AND BORDER CROSSINGS 38 (Eithne Luibheide & Lionel Cantu, Jr. eds., 2005).

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

ANNEXE I – TERMINOLOGIE

Terminologie relative à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre

L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus.⁶⁶

L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance.⁶⁷

Lesbienne est compris comme faisant référence à une femme qui s'identifie comme telle, et qui a la capacité de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers, principalement, d'autres femmes, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec, principalement, d'autres femmes.⁶⁸

Gay est compris comme faisant référence à un homme qui s'identifie comme tel, et qui a la capacité de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers, principalement, d'autres hommes, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec, principalement, d'autres hommes.⁶⁹

Bisexuel est compris comme faisant référence à un individu qui a la capacité de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus quel que soit leur genre ou leur sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec des individus quel que soit leur genre ou leur sexe.⁷⁰

Transgenre est « un terme générique utilisé pour désigner les personnes dont l'identité, l'expression ou le comportement relatifs à leur genre sont différents de ceux usuellement associés au sexe assigné à la naissance. »⁷¹

Une femme transgenre est une personne à qui le sexe masculin a été assigné à la naissance, mais qui s'identifie comme étant une femme.⁷²

Un homme transgenre est une personne à qui le sexe féminin a été assigné à la naissance, mais qui s'identifie comme étant un homme.⁷³

Intersexe est compris comme faisant référence à une personne née avec les organes reproductifs ou génitaux ou un génotype qui ne correspondent pas aux définitions masculines et féminines classiques.⁷⁴

LGBTI est l'acronyme de « lesbienne, gay, bisexuel, transgenre ou intersexe. »

⁶⁶ INT'L COMM'N OF JURISTS, LES PRINCIPES DE JOGJAKARTA : PRINCIPES SUR L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION INTERNATIONALE DES DROITS HUMAINS EN MATIÈRE D'ORIENTATION SEXUELLE ET D'IDENTITÉ DE GENRE. p. 6 note de bas de page 1 (2007), disponible sur http://yogyakartaprinciples.org/principles_fr.htm.

⁶⁷ *Id.*, p. 6 note de bas de page 2.

⁶⁸ GLAAD Media Reference Guide – Lesbian/Gay/Bisexual Glossary of Terms, GAY & LESBIAN ALLIANCE AGAINST DEFAMATION, <http://www.glaad.org/reference/lgb> (mise à jour en mai 2010).

⁶⁹ *Id.*

⁷⁰ *Id.*

⁷¹ NAT'L CTR. FOR TRANSGENDER EQUAL., TRANSGENDER TERMINOLOGY 1 (2009), nous traduisons, disponible sur http://transequality.org/Resources/NCTE_TransTerminology.pdf.

⁷² *Id.*, p. 1.

⁷³ *Id.*

⁷⁴ FAQ, ADVOCATES FOR INFORMED CHOICE, <http://aiclegal.org/faq> (visitée le 6 juin 2012).

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Terminologie relative aux personnes réfugiées, bénéficiaires du droit d'asile et demandeuses d'asile

Une personne bénéficiaire du droit d'asile est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »⁷⁵ Le terme « bénéficiaire du droit d'asile » désigne un individu qui bénéficie de la protection légale du pays dans lequel l'asile lui a été reconnu.

Une personne demandeuse d'asile est une personne qui a fait une demande ou dont la demande est en cours de procédure dans le pays de réinstallation (par exemple les États-Unis), mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié.

La persécution, dans le cadre de ce rapport, désigne tout préjudice grave ou menace de préjudice fondé sur l'appartenance ethnique, la religion, la nationalité, l'opinion politique ou l'appartenance à un certain groupe social. Il n'y a pas de définition universellement admise de ce qui constitue une persécution. Les menaces à l'encontre de la vie d'une personne, de sa liberté ou d'autres droits fondamentaux constituent toujours une persécution ; néanmoins, des préjudices ou menaces moins importants peuvent également, cumulés, constituer une persécution. Afin d'évaluer la persécution, il est généralement conseillé aux responsables de l'application des lois de s'appuyer sur l'ensemble des circonstances.⁷⁶

Une personne réfugiée est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »⁷⁷ Dans la terminologie américaine, le terme « réfugié » (par opposition à « bénéficiaire du droit d'asile ») désigne une personne qui s'est vu reconnaître un statut légal en dehors des États-Unis, et qui a officiellement été admise sur le territoire dans le cadre du programme américain d'admission des réfugiés (*U.S. Refugee Admissions Program — USRAP*).

La détermination du statut de réfugié (DSR) est la procédure par laquelle des représentants du pays de réinstallation (par exemple les États-Unis) ou le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) déterminent si une personne est réfugiée en se conformant aux « critères d'éligibilité définis par les instruments régionaux ou internationaux, par la législation nationale ou par le mandat du HCR. »⁷⁸

⁷⁵ Convention relative au statut des réfugiés, art. 1 § 2, 28 juillet 1951.

⁷⁶ UNHCR, Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, 51, U.N. Doc. HCR/1P/4/FRE/REV.1 (1992) (en français).

⁷⁷ Convention relative au statut des réfugiés, *supra* note 75.

⁷⁸ UNHCR, Module d'autoformation 2 sur la détermination du statut de réfugié (1^{er} septembre 2005), <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=480471e12>.

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

ANNEXE II – COMPOSITION DES RÉGIONS MACRO GÉOGRAPHIQUES (NATIONS UNIES)

AFRIQUE

Afrique Centrale et région des Grands Lacs

Burundi	Congo, République Démocratique du	Rwanda
Cameroun	Congo, République du	Tanzanie
Centrafrique	Gabon	

Afrique orientale et Corne de l'Afrique

Djibouti	Kenya	Soudan
Érythrée	Ouganda	Soudan du Sud
Éthiopie	Somalie	Tchad

Afrique australe

Afrique du Sud	Madagascar	Seychelles
Angola	Malawi	Swaziland
Botswana	Mauritanie	Zambie
Comores	Mozambique	Zimbabwe
Lesotho	Namibie	

Afrique occidentale

Bénin	Guinée	Nigeria
Burkina Faso	Guinée équatoriale	Sao Tomé-et-Principe
Cap-Vert	Guinée-Bissau	Sénégal
Côte d'Ivoire	Libéria	Sierra Leone
Gambie	Mali	Togo
Ghana	Niger	

AMÉRIQUES

Amérique du Nord et Caraïbes

Anguilla	États-Unis d'Amérique	Montserrat
Antigua-et-Barbuda	Grenade	Porto Rico
Antilles néerlandaises	Guadeloupe	République dominicaine
Aruba	Haïti	Saint-Christophe-et-Niévès
Bahamas	Îles Caïmans	Sainte-Lucie
Barbade	Îles Turques-et-Caïques	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Bermudes	Îles Vierges britanniques	Trinité-et-Tobago
Canada	Jamaïque	
Dominique	Martinique	

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

Amérique latine

Argentine
Belize
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba

Équateur
Guatemala
Guyane
Guyane française
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama

Paraguay
Pérou
Salvador
Suriname
Uruguay
Vénézuéla

ASIE ET PACIFIQUE

Asie Centrale

Kazakhstan
Kirghizstan

Ouzbékistan
Tadjikistan

Turkménistan

Asie orientale et Pacifique

Australie
Chine
Corée, République de
Corée, République populaire démocratique de
Fidji
Hong Kong, Région administrative spéciale de la République populaire de Chine
Îles Cook
Îles Mariannes du Nord
Îles Marshall

Îles Salomon
Japon
Kiribati
Macao, Région administrative spéciale de la République populaire de Chine
Micronésie
Mongolie
Nauru
Niue
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande

Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Samoa
Samoa américaines
Tokelau
Tonga
Tuvalu
Vanuatu

Asie du Sud

Bhoutan
Inde

Maldives
Népal

Sri Lanka

Asie du Sud-Est

Bangladesh
Brunei Darussalam
Cambodge
Indonésie

Laos
Malaisie
Myanmar
Philippines

Singapour
Thaïlande
Timor oriental
Vietnam

Asie méridionale

Afghanistan

Iran, République islamique d'

Pakistan

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

EUROPE

Europe de l'Est

Arménie
Azerbaïdjan
Biélorussie

Géorgie
Moldavie
Russie

Turquie
Ukraine

Europe méridionale

Bosnie-Herzégovine
Croatie

Macédoine
Monténégro

Serbie

Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud

Albanie
Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Bulgarie
Chypre
Danemark
Émirats arabes unis
Espagne
Estonie
Finlande
France

Grèce
Groenland
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège

Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Saint-Marin
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Vatican

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Moyen-Orient

Arabie saoudite
Bahreïn
Irak
Israël
Jordanie

Koweït
Liban
Oman, Sultanat d'
Qatar
Syrie

Territoire palestinien occupé
Yémen

Afrique du Nord

Algérie
Égypte
Libye

Maroc
Mauritanie
Sahara occidental

Tunisie

OUVRIR LA VOIE :

Une enquête mondiale sur l'attitude des ONG envers les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI

ANNEXE III – SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Cette section présente nos recommandations clés sous forme de synthèse. Pour de plus amples explications et développements, veuillez consulter la section IX de ce rapport.

Premièrement, développer et mettre en œuvre des formations de sensibilisation pour améliorer la prise en considération des personnes réfugiées LGBTI et de leurs besoins, afin de générer des attitudes positives. Les formations doivent :

- Être adaptées aux contextes régionaux rencontrés par les populations de réfugiés LGBTI défendues,
- Être adaptées à l'attitude et au niveau de connaissance du personnel des ONG pour développer un programme de formation approprié (l'attitude et les connaissances peuvent être évaluées par sondage),
- Former le personnel des ONG et les interprètes extérieurs sur les termes appropriés et respectueux à utiliser auprès des personnes LGBTI. La terminologie fournie doit être dans la langue de travail des ONG ainsi que dans les langues majoritairement parlées par les réfugiés,
- Utiliser des formateurs ouvertement LGBTI et locaux de préférence, dès lors que cela est possible en toute sécurité,
- Utiliser une approche ouverte, non conflictuelle et ne portant pas de jugement,
- Favoriser un sentiment de bonne volonté et de mission collective, plutôt que de contrainte,
- Incorporer une composante personnelle et affective qui encourage l'empathie et la compréhension. Ceci peut inclure des témoignages de personnes réfugiées LGBTI ou des exercices pratiques,
- Utiliser un modèle de compétences interculturelles ayant pour but de développer les attitudes, les connaissances et les compétences appropriées,
- Utiliser des modèles de « formation des formateurs » et d'autres structures d'apprentissage durables,
- Effectuer un suivi permanent et répété pour consolider les acquis et tenir compte du renouvellement du personnel.

Deuxièmement, mettre en place des chartes éthiques interdisant les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il est conseillé aux administrateurs et aux administratrices de :

- Développer des chartes éthiques après consultation avec des experts et des organisations LGBTI,
- Diffuser ces codes de conduite à tout le personnel,
- S'assurer que les dispositions appropriées sont appliquées.

Troisièmement, créer des environnements délibérément non menaçants, accueillants et permettant de prendre en compte les personnes LGBTI en toute sécurité. Il est conseillé aux ONG de :

- Promouvoir un dialogue continu sur les problématiques relatives aux personnes réfugiées LGBTI et leurs besoins par le biais de formations, discussions, événements, exposés, etc.
- Dissiper toute atmosphère de silence et de tabou autour des questions d'orientation sexuelle ou d'identité de genre,
- Encourager le personnel à discuter des questions LGBTI et à utiliser les termes LGBTI appropriés de manière spontanée,
- Éviter les environnements évoquant l'hétérosexualité ou l'identité de genre dans une logique normative,
- Ne pas véhiculer de stéréotypes à propos des individus LGBTI,
- Utiliser des témoignages d'individus LGBTI dans les supports de communication (rendus anonymes si nécessaire),
- Inclure des repères visuels sur le lieu de travail, telles que des affiches ou des œuvres d'art issues de la culture LGBTI,
- Si possible, recruter des personnes LGBTI,
- Créer un environnement qui intègre et protège le personnel LGBTI.

Enfin, développer des liens et bâtir des coalitions entre les organisations, les individus et les alliés LGBTI. Pour atteindre ce but, les ONG doivent :

- Créer des alliances entre les différents secteurs et domaines de spécialisation, notamment là où les populations assistées appartiennent à des communautés différentes,
- Améliorer les réseaux entre les organisations d'aide juridique, les professionnels médicaux, les services sociaux et les agences de recrutement spécialisées pour les LGBTI ou accueillant les personnes LGBTI,
- Rechercher le soutien des antennes locales du HCR et des ONG internationales pour identifier et protéger les personnes réfugiées LGBTI.

ORAM propose des formations et un soutien technique sur les personnes réfugiées et demandeuses d'asile LGBTI.
Pour en savoir plus, contactez-nous sur notre site Internet :

www.oraminternational.org